
L'ONU, Pygmalion malhabile

La fragilité du *nation building* au Timor

Dominique Lecompte

Novembre 2010



**Centre
des études de sécurité**

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale. Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-86592-758-6

© Ifri – 2010 – Tous droits réservés

Toute demande d'information, de reproduction ou de diffusion peut être adressée à publications@ifri.org

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tel : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tel : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : www.ifri.org

« Focus stratégique »

Les questions de sécurité exigent désormais une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection « **Focus stratégique** », d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du Centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, « **Focus stratégique** » fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de recherche sur la défense (LRD).

L'auteur

Dominique Lecompte est docteur en géographie et consultant indépendant. Il a travaillé sur des projets des Nations unies, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et du ministère français de la Coopération – en particulier au Burundi, en République Démocratique Congo et en Haïti. Il a terminé en avril 2010 une mission de deux ans et demi au Timor-Leste.

Le comité de rédaction

Rédacteur en chef : Etienne de Durand

Rédacteur en chef adjoint : Marc Hecker

Assistante d'édition : Alice Pannier

Comment citer cet article

Dominique Lecompte, « L'ONU, Pygmalion malhabile. La fragilité du *nation building* au Timor », *Focus stratégique*, n° 26, novembre 2010.

Sommaire

Introduction	5
Contexte institutionnel et sociologique de l'intervention onusienne	7
L'ONU : un despotisme éclairé pas toujours cohérent	8
La partie timoraise : une société clanique traumatisée par vingt-cinq années d'occupation et de conflits	12
Les réalisations : succès et échecs	15
Des succès relatifs : défense, institutions et finances publiques	15
Les échecs : services sociaux, justice et environnement de l'économie	18
Leçons et recommandations	25
Conclusion	31
Annexes	33
Références	49

Introduction

Lorsque le 25 octobre 1999 les Nations unies sont chargées d'administrer le Timor-Leste et de le mener à l'indépendance, le territoire est en ruine. Les Indonésiens ont saccagé les infrastructures, le tiers de la population s'est « réfugiée » au Timor ouest et la plupart des médecins, enseignants et cadres sont partis. Durant trente mois, l'ONU dispose de tous les pouvoirs, assure la sécurité, administre le pays, bâtit ses institutions et l'amène à l'indépendance en un délai record. L'expérience timoraise est alors présentée comme une *success story* en matière de *peace building* et de *nation building*. Chacune des missions de l'ONU qui se sont succédé au cours des dix années suivantes a vainement tenté de se retirer. En dépit de centaines de millions de dollars dépensés, du déploiement de forces ayant compté jusqu'à 9 000 militaires et plus de 1 500 policiers, de la présence de centaines d'experts internationaux, le pays demeure le plus pauvre de la région, l'Etat timorais n'assure que très partiellement ses fonctions régaliennes et le cadre juridique reste incohérent. La « plus jeune nation du monde » a en partie épuisé son capital de sympathie auprès de ses partenaires et se trouve classée dans la catégorie des pays en voie « d'africanisation » par les chercheurs australiens et dans celle des « Etats fragiles » par l'OCDE¹.

Le Timor possédait pourtant des avantages certains qui auraient dû faciliter la stabilisation et le développement du nouvel Etat : territoire restreint, communauté internationale disposant des pleins pouvoirs et ne manquant ni de moyens financiers ni de personnel, voisins relativement conciliants – contrairement au Kosovo, à l'Irak ou à l'Afghanistan –, classe politique prête à jouer le jeu². Dans ces conditions, comment expliquer l'incapacité de la communauté internationale à construire un Etat timorais stable et efficace ? Le Timor-Leste est-il déjà un « Etat failli » ou bien, « inventé »³ sans vision cohérente il y a seulement huit ans⁴ par les Nations unies et la communauté internationale, n'est-il pas plutôt encore qu'un « Etat virtuel » ?

¹ Sur ce syndrome de « l'africanisation » : Benjamin Reilly, « The Africanisation of the South Pacific », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 54, n° 3, 2000, pp. 261-268; Jon Fraenkel, « The coming anarchy in Oceania? A critique of the "Africanisation" of the South Pacific thesis », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 42, n° 1, 2004, pp. 1-34.

² Contrairement à la classe politique d'autres pays bénéficiant du soutien de la communauté internationale, à l'instar de la République Démocratique du Congo. Cf. Sébastien Melmot, « Candide au Congo. L'échec annoncé de la Réforme du Secteur de Sécurité », *Focus stratégique*, n° 9, septembre 2008.

³ James Traub, « Inventing East Timor », *Foreign Affairs*, juillet-août 2000.

⁴ L'indépendance formelle du Timor-Leste date du 20 mai 2002.

Pour répondre à ces questions, le contexte institutionnel et sociologique de l'intervention onusienne doit d'abord être analysé, en insistant notamment sur les présupposés et les erreurs de perception des experts internationaux. Cette analyse doit ensuite permettre de mieux appréhender les échecs – mais aussi quelques indéniables succès – de l'action onusienne. Enfin, plusieurs leçons susceptibles de s'appliquer à d'autres théâtres seront tirées du cas timorais. On peut craindre, en effet, que les mêmes approches ne conduisent aux mêmes impasses, par exemple en Haïti où la communauté internationale semble désireuse de réaliser un nouveau « chef d'œuvre » en matière de construction *ex nihilo* d'un Etat.

Contexte institutionnel et sociologique de l'intervention onusienne

Depuis 1999, cinq missions mandatées par l'ONU se sont succédées.⁵ L'*United Nations Assistance Mission in East Timor* (UNAMET)⁶, en charge de l'organisation du referendum d'autodétermination dut quitter le pays en raison des violences ayant suivi la proclamation des résultats. L'*United Nations Transitional Administration in East Timor* (UNTAET) la remplaça⁷, épaulée par une force de plus de 9000 hommes (INTERFET – *International Force for East Timor*)⁸, son mandat combinant urgence (coordination et distribution de l'aide humanitaire, maintien de la sécurité intérieure et extérieure, administration temporaire du territoire), réhabilitation (remise sur pied des services sociaux et des infrastructures) et actions à plus long terme (mise en place d'une administration, des institutions du futur Etat et des conditions pour un *self-government*). C'est elle qui présida à l'enfantement du Timor-Leste et sa mission s'acheva avec l'indépendance, le 20 mai 2002.

L'ONU mit ensuite en place plusieurs missions successives pour appuyer le nouvel Etat. L'*United Nation Mission of Support in East Timor* (UNMISSET)⁹ fut chargée d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité (5 000 militaires jusqu'en 2004 et 1 250 policiers) et d'aider à la réalisation des tâches administratives « essentielles » (300 conseillers). L'évolution étant jugée favorable, elle fut prolongée avec des effectifs restreints jusqu'en mai 2005, avec pour objectif de passer le relais aux Timorais. L'UNMISSET ne comptait plus que 157 policiers, 310 militaires et une centaine d'experts à sa clôture. L'UNOTIL (*United Nations Office in East Timor*)¹⁰ la remplaça avec un effectif encore plus réduit (35 civils, 40 policiers, 35 militaires, 10 conseillers en matière de droits de l'homme). Venant ainsi en appui uniquement aux fonctions critiques de l'administration, elle devait clore l'intervention au Timor en janvier 2006.

⁵ Pour l'historique de ces diverses missions, voir en particulier Geoffrey C. Gunn, Reyko Huang, *New Nation : United Nations peace building in East Timor*, Nagasaki, Research Institute of Southeast Asia, Faculty of Economics, Nagasaki University, Southeast Asia Series, n° 36, 2004.

⁶ Résolution 1236 du 7 mai 1999.

⁷ Résolution 1272 du 25 octobre 1999.

⁸ Résolution 1264 du 15 septembre 1999.

⁹ Résolution 1410 du 17 mai 2002.

¹⁰ Résolution 1599 du 28 avril 2005.

L'optimisme de l'ONU se révéla toutefois prématuré. Le 8 février 2006, 350 des 1 800 hommes de l'armée timoraise abandonnèrent leurs casernes et signèrent une pétition accusant l'état-major de discrimination entre les soldats originaires de l'Est et ceux de l'Ouest du pays. D'importants troubles s'ensuivirent, provoquant le déplacement de plus de 100 000 personnes. Le 26 mai 2006, quelques centaines de militaires australiens débarquèrent à Dili pour rétablir l'ordre dans le pays¹¹. L'ONU décide alors de redéployer une mission plus robuste, l'*United Nations Integrated Mission in Timor-Leste* (UNMIT)¹², chargée de faciliter le dialogue politique, d'aider au déroulement des élections parlementaires et présidentielles de 2007, d'assurer le maintien de la sécurité publique, d'appuyer la police nationale, de renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat et de coordonner l'aide humanitaire. Pour ce faire, elle dispose de 1 500 policiers, 360 experts civils et 175 volontaires. L'*International Stabilisation Force* (ISF) composée d'Australiens et de Néo-Zélandais n'est en revanche pas placée sous commandement onusien.

En 2006, le Timor-Leste semble donc revenu à la « case départ »¹³ et la situation reste depuis lors très fragile. Le mandat de l'UNMIT a été prolongé à plusieurs reprises et doit prendre fin en 2012. Si l'ONU n'a pas réussi, jusqu'à présent, à stabiliser durablement le Timor et à créer les conditions du développement économique, c'est avant tout en raison des incohérences de son mode de gestion et de son incapacité à s'adapter à la complexité de la société timoraise.

L'ONU : un despotisme éclairé pas toujours cohérent

Durant deux ans, l'UNTAET fut une expérience unique d'administration directe d'un territoire et de construction d'un Etat par l'ONU. Elle fut marquée par son caractère bureaucratique laissant peu de place à la participation des Timorais, la multiplicité des structures d'intervention et de financement, l'hétérogénéité des intervenants et d'une façon générale par le recours à des « recettes » élaborées ailleurs, pas toujours adaptées à la situation locale.

D'octobre 1999 à mai 2002, l'UNTAET exerça via l'*East Timor Transitional Administration* (ETTA) l'intégralité des pouvoirs souverains. L'administrateur provisoire, Sergio Vieira de Mello, « Tsar onusien du Timor », dirigeait le pays, « selon les règles de New York »¹⁴, dépendait directement du Secrétaire général de l'ONU et avait tous les pouvoirs : exécutif (il dirigeait l'administration, les forces de sécurité, était le seul interlocuteur des agences de l'ONU, des organismes internationaux et des

¹¹ Opération Astute, coalition de 650 Australiens, 209 Malaisiens, 140 Néo-Zélandais, 124 Portugais.

¹² Résolution 1704 du 25 août 2006.

¹³ Frédéric Durand « Timor Leste : Tragique retour à la case départ », in *L'Asie du Sud Est 2007*, IRASEC-Aux Lieux d'Etre, Bangkok-Montreuil, 2007, pp. 89-93.

¹⁴ D'après celui qui démissionna en mars 2000 de ses fonctions de chef de l'*Office of District Administration* de l'UNTAET : Jarat Chopra, « The UN's kingdom of East Timor », *Survival*, vol. 42, n° 3, automne 2000, pp. 27-39 ; et Jarat Chopra, « Building state failure in Timor-Leste » in Jennifer Milliken (dir.) *State Failure, collapse and reconstruction*, Wiley-Blackwell, 2003, pp. 223-245.

autres Etats apportant leur aide), législatif (l'ETTA émettait des « règlements ») et judiciaire. Seul décisionnaire¹⁵, il présidait un « premier gouvernement de transition » de 8 membres¹⁶ (4 Timorais et 4 employés de l'UNTAET) et une administration de plusieurs centaines d'*advisors*, travaillant en anglais. Dans la « ville de tentes » rapidement plantée, les postes de responsabilité n'étaient, après 15 mois, pourvus qu'à hauteur de 10%¹⁷ par des Timorais. Au grand dépit du *Conselho Nacional da Resistência Timorense* (CNRT) qui avait mené la guerre d'indépendance, les Timorais ne participèrent qu'à des institutions « consultatives » non-élues, d'abord le *Conselho Nacional Consultativo* (CNC de 15 membres créé dès le 2 décembre 1999) puis le *Conselho Nacional* (CN de 36 membres créé le 14 juillet 2000). Ce n'est que le 30 août 2001¹⁸ que fut élue une Assemblée constituante chargée de rédiger la constitution du futur Etat indépendant, mais sans pouvoirs sur la gestion du territoire. Cette situation permit à certains de parler d'un « royaume onusien au Timor »¹⁹ et Vieira de Mello lui-même admit qu'il ne voyait pas comment gouverner avec un pouvoir absolu autrement que par la pratique du despotisme éclairé.

D'un point de vue conceptuel, les activités furent rapidement définies par plusieurs missions onusiennes et par la *Joint Assessment Mission* (JAM de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et du Fonds monétaire international) en septembre 1999, servant de base à la conférence des bailleurs réunis à Tokyo en décembre 1999.

La mise en œuvre fut complexe. Une stricte répartition des responsabilités fut établie dès le début : la PKF (*Peace Keeping Force* d'un effectif équivalent à celui de l'INTERFET) fut chargée de la sécurité et l'ETTA des volets urgence et *nation building* (urgence et humanitaire, aspects politiques, administration, justice, mise en place des institutions politiques et élections), tous les aspects économiques étant confiés aux institutions financières internationales : Banque Mondiale (BM – mise sur pied des institutions financières, relance de la production agricole, santé, éducation, secteur privé), Banque Asiatique de Développement (BAD – transports, communications, eau, énergie, micro-finances) et Fonds Monétaire International (FMI – aspects monétaires). Sept modalités de financement différentes furent mises en œuvre et, outre les dépenses directement prises en charge sur les budgets de l'ONU (maintien de la paix, coût de ses fonctionnaires...), deux fonds fiduciaires furent créés : le *Consolidated Fund for East Timor* (CFET, utilisant notamment les ressources domestiques collectées par l'ETTA) pour financer le fonctionnement et les activités de l'ETTA et le *Trust Fund for East Timor* (TFET) pour tout ce qui concernait le financement des secteurs dont la

¹⁵ Résolution 1271 du 22 octobre 1999.

¹⁶ Affaires internes, Infrastructures, Affaires économiques, Affaires sociales, Police et services d'urgence, Affaires politiques, Justice et Finances.

¹⁷ En 2002, à la fin de la mission, seulement 17% des 10 169 agents civils et militaires étaient timorais.

¹⁸ Résolution 1338 du 31 janvier 2001.

¹⁹ Jarat Chopra, *op.cit.*

gestion était confiée à la BM et à la BAD. La multiplicité des intervenants à tous les niveaux a favorisé les luttes internes entre militaires et civils, entre les divers départements de l'ETTA, entre partenaires extérieurs (Portugal, Australie...) ayant des objectifs politiques différents, entre le tandem BM/BAD en charge de la gestion du TFET et les bailleurs qui l'alimentaient, et enfin, entre tous les acteurs chargés de gérer la manne financière déversée sur le pays (agences de l'ONU concurrentes, ONG internationales).

De nombreux *a priori* idéologiques et d'abord « l'idéologie de la page blanche » présidèrent à l'action de la communauté internationale : près de 80% des cadres de l'administration indonésienne ayant quitté le pays, les experts furent grisés par l'occasion qui leur était offerte de construire une nouvelle nation *from scratch*, de bâtir de nouvelles institutions sur un terrain considéré comme vierge. Durant 25 ans des milliers de Timorais avaient acquis une expérience dans les multiples services de l'administration indonésienne mais tout cet acquis, considéré comme bureaucratique, corrompu, étranger aux critères « anglo-saxons » de l'ONU, fut ignoré. Dans le domaine économique, des présupposés néolibéraux confièrent très peu de responsabilités au nouvel Etat timorais, que ce soit dans les domaines monétaire, financier ou des services publics. Les conditions de développement du secteur privé n'étaient toutefois pas réunies. Des secteurs qui fonctionnaient à l'époque indonésienne, comme la poste et le développement agricole, furent laissés à l'abandon sans que des services privés ne les remplacent. Quant à la remise sur pied des services sociaux, elle fut largement confiée aux ONG internationales et peu d'attention fut portée à la structuration des services publics d'éducation et de santé du futur Etat timorais. De manière générale, les institutions se concentrèrent sur « ce qu'elles savaient faire » : organisation des élections et aspects formels du droit (établissement d'une constitution, formation d'un parlement) pour l'ONU, aspects financiers et comptables en ce qui concerne infrastructures et services sociaux pour la BM et la BAD, la résolution de problèmes techniques et la mise en place de structures propres à les affronter étant largement délaissées.

Les ressources humaines mobilisées posèrent un problème de compétence et de cohérence. Recruter plus de 8 000 « internationaux » (6 399 militaires, 1 288 policiers, 737 conseillers civils en 2002) ne fut pas aisé pour l'ONU qui avait plusieurs autres opérations en cours. Si beaucoup étaient compétents et enthousiastes, les évaluations réalisées par la société civile²⁰ insistent toutes sur le grand nombre d'agents peu expérimentés, peu familiers avec la région et ne possédant pas les capacités nécessaires pour occuper les fonctions qu'ils exerçaient. L'administration au niveau des districts semble avoir été particulièrement faible, le futur Président José Ramos Horta ayant lui-même déclaré à propos des administrateurs de districts : « J'en connais beaucoup qui n'ont ni expérience, ni qualification. J'ai demandé à l'un d'entre eux – une Américaine – quelles étaient ses qualifications, et elle m'a répondu qu'elle

²⁰ Voir par exemple Alex Grainger, *An examination of civil society views of the effectiveness and accountability of UNTAET and subsequent United Nations Missions. A report commissioned by the Global Institutional Design Project*, 2007.

avait seulement travaillé au parc Yosemite »²¹. Le « *smorgasbord*²² *staff from around the world* »²³ du Timor a souvent été considéré comme l'un des plus faibles mis en place par l'ONU dans ses missions²⁴. Avec plus de 107 nationalités, ces équipes souffraient d'un manque de cohérence interne, leurs membres étant de cultures, de formations et de traditions administratives différentes. Nombre d'entre eux ayant travaillé pour d'autres missions, appliquèrent mécaniquement au Timor des recettes élaborées ailleurs, en particulier au Kosovo d'où venait Sergio Vieira de Mello. Enormément de mesures et de projets furent des copiés-collés, parfois totalement inadaptés, de l'expérience onusienne dans les Balkans ou ailleurs²⁵. Le controversé *Community Empowerment Program* (CEP) mis en place par la Banque mondiale et la BAD en vue d'un développement local sur base participative, était par exemple la réplique d'un programme des mêmes organismes en Indonésie.

Si le volet maintien de la paix, de par sa nature militaire, opéra de façon cohérente et professionnelle en dépit de la multiplicité des contingents, le volet policier fut un échec. Un clivage fondamental se forma entre les experts « latins » (portugais, brésiliens), tenants d'un système juridique civiliste et d'une implication plus forte de l'Etat dans les services publics, et anglo-saxons opérant dans l'optique d'un système de *common law* et moins favorables à l'interventionnisme étatique. Bien qu'hétérogènes, ces équipes internationales se sont trop souvent fédérées dans la défense d'intérêts corporatistes. Elles s'opposèrent ainsi à la volonté de Sergio Vieira de Mello de nommer des Timorais à des postes de responsabilité dans l'administration. La tâche de l'ONU fut d'autant plus compliquée que la société timoraise était – et demeure – fortement divisée et marquée par des années d'occupation et de conflits. Seule une compréhension plus fine de la structuration des populations locales aurait pu permettre à la communauté internationale de mieux adapter son action.

²¹ Cité par Marc Riley, « Time for UN to go: Timor leaders », *Sydney Morning Herald*, 24 mai 2000, p. 22.

²² Le terme *smorgasbord* désigne un type de repas typique de la Scandinavie. Sur une table ou un buffet sont apportés de nombreux plats, très différents. Les convives vont se servir au buffet, réalisant eux-mêmes leur propre sélection de mets. L'expression *smorgasbord staff*, quelque peu péjorative, fait allusion à la diversité et à l'hétérogénéité du personnel onusien.

²³ Ruth Wedgwood, « Letter to Editor: Trouble in Timor », *Foreign Affairs*, novembre-décembre 2000, pp. 164-198.

²⁴ Cette mission semble d'ailleurs avoir été considérée par certains de ses membres comme « la meilleure mission après Chypre », sorte de « colonie de vacances » ou de sinécure à laquelle certains se sont accrochés (cas du « Club des 99 », experts dans le pays depuis 1999).

²⁵ Par exemple le manuel de la formation sur les violences domestiques dispensé aux unités de la police chargées des personnes vulnérables (femmes, enfants...) dont la couverture reproduisait un manuel écrit en polonais, cité par Daniel Schroeter Simião, « Madam it's not easy! Modelos de gênero e justiça na reconstrução timorense », in Kelly Cristiane da Silva, Daniel Schroeter Simião, *Timor-Leste por trás do palco, Cooperação internacional e a dialética da formação do Estado*, Belo Horizonte, Editora UFMG, 2007, pp. 210-233.

Le dernier élément à considérer est le contexte international de l'intervention onusienne. L'Indonésie, peu désireuse de voir d'éventuels troubles gagner le Timor ouest, a toujours joué le jeu et l'armée indonésienne a, dès le début, collaboré avec la PKF. En revanche, elle a opposé une fin de non recevoir totale au sujet de la poursuite éventuelle de ses citoyens, civils ou militaires, impliqués dans les massacres de 1999. Parmi les bailleurs, une sourde lutte d'influence opposa en particulier l'Australie – dont le Timor est l'arrière-cour stratégique, son sous-sol recelant des ressources pétrolières –, au Portugal, ancienne puissance tutélaire qui avait depuis 1975 soutenu le droit à l'autodétermination des Timorais et se considérait investi d'une responsabilité historique particulière.

Bureaucratique et moderniste dans son approche, l'ONU semble ne pas avoir pris la mesure des profonds clivages de la société timoraise, qu'ils soient traditionnels ou liés à son histoire récente. Les experts qui débarquèrent en octobre 1999 étaient peu préparés à affronter un pays où l'on parle 15 langues, où la guerre est une tradition millénaire et où l'organisation de bandes armées en vue de perpétuer des violences est un *habitus*. Presque rien ne fut fait pour dépasser l'approche technocratique et iréniste visant à amener gaiement le « bon sauvage » vers le développement et la bonne gouvernance.

La partie timoraise : une société clanique traumatisée par vingt-cinq années d'occupation et de conflits

En moins de 30 ans, la société timoraise, déjà divisée par des clivages traditionnels, a subi quatre chocs majeurs : l'effondrement de la présence portugaise, l'intégration à l'Indonésie, l'administration par l'ONU puis l'indépendance. Chacun de ces chocs s'est accompagné d'un changement de langue, de modèle administratif et de religion.

Du point de vue des clivages traditionnels, la société timoraise fait la différence entre « l'autorité », qui vient *de dentro, da terra*, féminine, sacrée, mythico-religieuse et le « pouvoir », masculin, actif, venu de l'extérieur, ce qui explique que les Portugais, en tant que *malae* (étrangers) aient pu s'imposer durant des siècles en dépit de moyens limités, et qu'une grande partie des dirigeants du pays soient souvent des métis²⁶ (re)venus de l'extérieur. La majorité de la population demeure soumise aux coutumes traditionnelles (*adat*) qui reposent sur des mécanismes de réparation des transgressions propres à une société clanique, hiérarchique et patriarcale, sans relation avec les critères du droit moderne en matière de crimes et

²⁶ Sur les clivages internes à la société timoraise voir Paulo Castro Seixas, « Translation in crisis, crisis in translation », in Christine Cabasset-Semedo, Frédéric Durand, *East-Timor. How to build a new nation in Southeast Asia in the 21st century*, Bangkok, Carnet de l'IRASEC / Occasional Paper n° 9, IRASEC – CASE, 2009, pp. 65-80, et David Hicks, « Ema Lorosa'e , ema Loromunu' : identity and politics in Timor-Leste », Christine Cabasset-Semedo, Frédéric Durand, *op. cit.*, pp.81-94.

délits²⁷, particulièrement pour tout ce qui concerne le droit de la famille et de la propriété, souvent en totale opposition avec les critères en matière de « genre » des agences onusiennes et des ONG internationales.

D'autres clivages sont liés à l'histoire politique des trente dernières années et tout d'abord à la brève guerre civile qui opposa en 1975, au moment où le Portugal se retira de ses colonies, les partisans de l'intégration à l'Indonésie (UDT – *União Democrática Timorese* et APODETI – *Associação Popular Democrática de Timor-Leste*) au FRETILIN (*Frente Revolucionária de Timor-Leste Independente*) marxisant, permettant à ce dernier d'éliminer physiquement (1 500 à 3 000 morts) une partie de la classe dirigeante d'alors, *liurai*²⁸ et métis. D'autres fractures sont liées à la période indonésienne et aux luttes d'indépendance. Au sein des mêmes familles, les positions furent très différentes, certaines personnes étant souvent passées de la collaboration à la résistance ou vice-versa. Les districts de l'Ouest s'opposèrent moins à l'occupant indonésien que ceux de l'Est, berceau de la lutte armée, créant la distinction entre *ema Lorosa'e* (orientaux) et *ema Loromunu'* (occidentaux) et le personnage du *maubere*, archétype du « vrai » Timorais en lutte contre l'envahisseur. Des divergences opposèrent les combattants indépendantistes entre eux, mais également ceux-ci aux Timorais exilés à l'étranger, qui avaient mené le front diplomatique de la résistance. Sous le vernis de la glorification des *veteranos*, les rancœurs personnelles et claniques liées à cette période sont vives. Souvent occultées, elles ont été difficilement perçues par les intervenants extérieurs. Dans un tel contexte, la société et la classe politique timoraises ont eu une perception totalement différente de celle de l'ONU et des ONG internationales pour tout ce qui se rapporte à la mise en place d'un processus judiciaire ou de réconciliation permettant d'affronter le problème des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Au sein des Timorais de la diaspora, il faut distinguer les lusophones réfugiés au Portugal ou dans le Mozambique marxisant de Samora Machel (« Clique de Maputo » de l'ex-Premier ministre FRETILIN Mari Alkatiri) de ceux réfugiés en Australie (par exemple le « Groupe de Victoria » composé des personnes ayant étudié dans cette ville). L'actuel Premier ministre Xanana Gusmão, lusophone, symbole de la résistance armée, marié à une Australienne²⁹ est le symbole vivant de cette complexité.

²⁷ Voir le rapport réalisé en 2003 par l'Asian Foundation (*Survey of citizen awareness and attitudes regarding law and justice in East Timor*) qui montre que la majorité des Timorais ne font pas confiance à la justice formelle et préfèrent, pour régler les conflits, avoir recours au système traditionnel *adat* par le biais du *chefe de suco*.

²⁸ Roitelets locaux auxquels le Portugal déléguait l'administration.

²⁹ Sur cette saga et le rôle de l'Australie, voir l'autobiographie de Kirsty Sword Gusmão, *A woman of independence. A story of love and the birth of a new nation*, Sydney, MacMillan, 2003.

Un dernier clivage, générationnel et culturel, existe entre quatre groupes :

1) ceux qui appartenaient à la petite élite de l'époque portugaise, souvent métis liés à des familles de *liurai* ayant, même si ce n'est pas toujours le cas, mené la lutte de libération ;

2) ceux de la génération *foun*³⁰ ou *tim-tim*³¹, qui a grandi et étudié sous l'occupation et s'exprime plus naturellement en indonésien ;

3) ceux qui se sont coulés dans le système de l'ONU, maîtrisent l'anglais et promeuvent l'alignement sur l'Australie (pays dans lequel ils ont vécu ou vivent encore) ;

4) tous les jeunes ayant grandi depuis l'indépendance et pour lesquels le *tetum* est souvent l'unique langue de communication du fait de l'extrême faiblesse du système éducatif.

Toutes ces divergences furent mises en avant en 2006 lorsque des « entrepreneurs en désordre » armèrent des gangs d'arts martiaux s'identifiant comme *lorosa'e* ou *loromunu'*. Cette crise prit au dépourvu l'ONU en période de repli, l'obligeant à renforcer sa présence et à faire ramener l'ordre par une force d'intervention extérieure indépendante de son commandement.

Dans ce contexte de contact avec une culture clanique, belliqueuse, divisée par des clivages qu'elle appréhendait difficilement, la communauté internationale, prisonnière de ses procédures, de ses recettes et de ses idéologies obtint des résultats contrastés. Heureuse lorsque le *kit* de solutions et d'instruments dont elle disposait était en adéquation avec les problèmes qui se posaient, malheureuse lorsqu'ils étaient par trop étrangers ou opposés aux réalités du terrain ou aux contraintes propres à la société timoraise.

³⁰ « Jeune » en tetum.

³¹ De Timor-Timur, nom de l'ancienne province indonésienne.

Les réalisations : succès et échecs

Il serait injuste de dépeindre un tableau trop sombre de l'action de la communauté internationale au Timor. Les échecs – certes nombreux – ne doivent pas éluder quelques succès notables, en particulier pour ce qui est de la démobilisation des combattants, de la création des institutions politiques et de régulation et de la gestion des finances publiques.

Des succès relatifs : défense, institutions et finances publiques

Grâce à une intervention militaire massive (15,7 militaires étrangers pour 1 000 habitants et plus de 64 pour 100 km²)³² et à la coopération de l'Indonésie, la sécurité fut rétablie dès novembre 1999, l'armée indonésienne ayant alors évacué le pays. En janvier 2000, un « *memorandum of technical understanding* » coordonnant les activités des deux côtés de la frontière fut signé. Bien que de nombreux groupes de maquisards des *Forças Armadas de Libertação de Timor-Leste* (FALINTIL) n'aient pu être cantonnés et qu'au moins trois organisations de « *veteranos* » concurrentes se soient créées, le processus de désarmement se déroula rapidement. Contrairement à d'autres nations en situation de « post-conflit », l'insécurité et les actions des milices purent être jugulées à peu près totalement en moins de deux ans, le recensement, triage et désarmement des ex-guérilleros débutant dès janvier 2001. Les deux tiers des anciens FALINTIL furent désarmés. Six cent cinquante d'entre eux intégrèrent les *Forças de Defesa de Timor-Leste* (FDTL, armée nationale timoraise) et 1 300 retournèrent à la vie civile par le biais du *FALINTIL Reinsertion Assistance Program* (FRAP) mis sur pied par la Banque mondiale et l'USAID.

Outre le rétablissement relatif de la sécurité et la réinsertion des combattants, une autre réussite de la communauté internationale consista à mettre sur pied des institutions qui, même si elles ne fonctionnent pas toujours parfaitement, ont au moins le mérite d'exister.

³² Contre par exemple de 0,2 militaire pour 1 000 habitants en Afghanistan (ISAF fin 2004) à 22 au Kosovo (KFOR octobre 2000), et de 1 pour 100 km² en Afghanistan (ISAF fin 2004) à 375 au Kosovo (KFOR octobre 2000). Cf. Etienne de Durand, « Des Balkans à l'Afghanistan : les opérations de stabilisation complexes », *Politique étrangère*, n° 2, 2005, pp. 327-342.

Tout en conservant l'ensemble des pouvoirs administratifs et législatifs, l'ETTA créa dès le début des structures consultatives, CCN³³ d'abord puis CN³⁴ (36 membres, 7 commissions permanentes), sorte de proto-parlement qui fut fortement appuyé par le Portugal. Il constitua un important forum qui accompagna l'UNTAET dans l'ensemble du processus d'organisation des élections de l'Assemblée constituante³⁵.

Le recensement de 400 000 électeurs fut rapidement mené, 16 partis politiques enregistrés et une équipe de Volontaires des nations unies (VNU) réalisa un énorme travail d'éducation et d'information des électeurs, en majorité analphabètes, et permit aux élections du 30 août 2001 de se dérouler dans le calme. L'Assemblée constituante se transforma en première législature du Parlement national, évitant ainsi une campagne électorale surajoutée aux élections présidentielles. En parallèle aux travaux de l'Assemblée constituante, l'UNTAET organisa plus de 200 débats dans tous les sous-districts, assurant une forte participation de la population à tout ce qui touchait aux aspects symboliques du futur Etat : nom, drapeau, langues nationales... Le problème des langues nationales en particulier fut important car il mit en lumière les clivages entre partisans du portugais, langue de la religion, de la résistance, de la génération des aînés³⁶, secondé par le tetum dont une grande partie du vocabulaire est portugais, et adeptes de l'indonésien, langue de la génération *tim-tim*, utilisée durant 25 ans. A l'instar de l'appellation qui prévalait à la période pré-indonésienne, le Timor-Leste fut à nouveau qualifié de « République démocratique ». La Constitution, inspirée de celle du Portugal, fut adoptée en mars 2002. Elle met en place un régime monocaméral semi-présidentiel où l'essentiel du pouvoir repose sur le gouvernement dirigé par un Premier ministre qui doit s'appuyer sur une majorité parlementaire.

Bien que copié de modèles appliqués à des sociétés différentes, le cadre institutionnel mis en place, même s'il n'a pu fournir « des institutions de gouvernance capables d'assurer au citoyen la sécurité physique et économique »³⁷, s'est révélé solide et adaptable. En effet, les institutions ont résisté à la crise de 2006, marquée par la débandade des forces loyales au gouvernement, la rivalité à la tête de l'exécutif et la résurgence de conflits sous-jacents dans la société timoraise³⁸. Le Premier ministre, Mari Alkatiri, céda alors la place à un successeur ayant les faveurs du Président Gusmão, sans que son parti, majoritaire à l'Assemblée, puisse le

³³ Reg. UNTAET n° 1999/2 du 2 décembre 1999.

³⁴ Reg. UNTAET n° 2000/24 du 14 juillet 2000.

³⁵ Voir Cristina Ferreira, « A cooperação parlamentar bilateral Luso-Timorense e a formação do poder legislativo (2000-2006) », in Kelly Cristiane da Silva et Daniel Schroeter Simião (dir.), *op. cit.*, pp. 143-160.

³⁶ Cf. Geoffrey Hull, linguiste australien qui fut l'un des principaux artisans du choix du portugais comme langue officielle : « *Lingua, identidade e resistência. Entrevista a Geoffrey Hull* », Instituto Camões, *Revista de letras e culturas lusófonas*, juillet-septembre 2001, n° 14, pp. 80-92.

³⁷ David Chandler, *Empire in denial: the politics of state-building*, Londres, Pluto Press, 2006.

³⁸ Tanja Hohe, « The clash of paradigms: International administration and local political legitimacy in East Timor », *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International and Strategic Affairs*, vol. 24, n° 3, décembre 2002.

sauver. La séquence prévue pour le déroulement des élections fut judicieuse, puisque les électeurs élurent largement le Président José Ramos Horta en mai 2006 (69% au second tour, 81% de participation), puis désavouèrent une seconde fois le FRETILIN lors des législatives de juin 2007 (29%) permettant à Xanana Gusmão, devenu Premier ministre, de former un gouvernement de coalition³⁹ après un surréaliste jeu de chaises musicales. Divisée par des clivages remontant à 1975 ou à la résistance, mais douée de capacités de manœuvres politiques peu communes, la classe politique régla ces différends par les urnes et non par les armes, ce qui est en soi un motif de satisfaction. Les forts taux de participation sont également un point positif pour la démocratie timoraise.

Enfin, des lueurs d'espoir peuvent être perçues dans le domaine de la gouvernance économique. Le premier succès réside dans la création en 2001 de l'ABP (*Autoridade Bancária e de Pagamentos*)⁴⁰ qui a vocation à se transformer en véritable banque centrale⁴¹. Le FMI souhaitait créer une institution purement technique sur le modèle du Kosovo où avaient travaillé les experts chargés de sa mise en place. Ses opérations échappaient à l'Administrateur provisoire qui avait pourtant théoriquement autorité sur elle et aucun agenda prédéterminé de « timorisation » des responsables n'existait, contrairement au cas du ministère des Finances⁴², faisant de l'ABP un exemple de formation et de prise en charge d'une institution technique par les Timorais eux-mêmes. Lors de l'indépendance, tous les cadres étaient expatriés mais un « conseil de gestion », rapidement créé, faisait participer chaque semaine des employés locaux des divers départements à la prise des décisions. Ceux-ci, en majorité de jeunes professionnels, issus d'universités indonésiennes, furent formés par diverses banques centrales (Grande-Bretagne, Portugal, Indonésie, Finlande, Tonga...) et remplacèrent progressivement les expatriés. Tous les cadres étaient timorais dès la fin de 2004. Ainsi, alors que le ministère des Finances reste totalement dépendant de plusieurs dizaines « d'assesseurs » étrangers, l'ABP, sans avoir fait table rase de l'expérience acquise lors de la période indonésienne, est administrée pratiquement uniquement par des Timorais.

Le second succès est le *Fundo Petrolífero de Timor-Leste* (fonds pétrolier). Il est à porter au crédit des premiers gouvernements timorais qui décidèrent de participer à la conférence de l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI, tenue à Londres en juin 2003) et s'engagèrent par rapport aux critères de transparence qui y furent énoncés. Une large

³⁹ Voir Rui Graça Feijó, « Elections and social dimension of democracy, lessons from Timor-Leste », in Christine Cabasset-Semedo et Frédéric Durand (dir.), *op. cit.*, pp. 123-138.

⁴⁰ Reg. UNTAET n° 2001/30 du 30 novembre 2001.

⁴¹ Elle exerce les fonctions normales d'une banque centrale : fourniture de moyens de paiement immédiat aux établissements bancaires commerciaux, émission (limitée à la monnaie métallique, les billets étant des dollars américains), contrôle de la stabilité et de la santé du système financier, contrôle de l'inflation et prochainement contrôle et supervision des assurances.

⁴² Voir à ce sujet Luís Quintaneiro, « O Banco Central timorense. Criação da autoridade bancária e o papel das instituições internacionais de cooperação », in Kelly Christiane da Silva et Daniel Shroeter Simião (dir.), *op. cit.*, pp. 122-142.

consultation fut menée en 2004-2005 avec les partenaires internationaux et l'ensemble de la société civile timoraise afin de discuter de l'opportunité de mettre en place un fonds permettant d'assurer la transparence dans la gestion des recettes pétrolières et d'en assurer la pérennité pour les générations futures⁴³. Créé en août 2005⁴⁴ avec l'appui de la Norvège et sur le modèle du fonds de ce pays, il canalise l'ensemble des recettes pétrolières, les investit dans des placements financiers à bas risque (surtout des titres du Trésor américain) et ne réinjecte dans l'économie que la part des intérêts du fonds strictement nécessaire pour financer le déficit budgétaire. Depuis sa création, le fonds a reçu 4,24 milliards de dollars, ses ressources sont en augmentation et ont permis d'injecter 224 millions de dollars dans le budget 2008 (85% des dépenses budgétisées).

Ces réussites indéniables dans les domaines de la sécurité, des institutions publiques et de la gouvernance économique ne permettent toutefois pas de contrebalancer les échecs de la communauté internationale au Timor. Ceux-ci sont nombreux mais se concentrent plus particulièrement dans quatre domaines : les services sociaux, les infrastructures, la police et la justice.

Les échecs : services sociaux, justice et environnement de l'économie

Lors de l'installation de l'UNTAET, les secteurs sociaux étaient totalement sinistrés, la plupart des médecins et 70% des enseignants du secondaire avaient fui en Indonésie, l'éducation et la santé étaient largement décrédibilisées car considérées comme des instruments de l'occupant et une grande partie des infrastructures avait été détruite par les milices et l'armée indonésienne. Il fallait à la fois reconstruire et recruter du personnel dans un contexte totalement différent, particulièrement dans l'enseignement, avec le retour du portugais alors que les rares enseignants en place ignoraient cette langue et que tous les manuels disponibles étaient rédigés en indonésien. La BM, en charge de ce domaine, concentra ses efforts sur la réhabilitation physique des infrastructures avec les programmes *Emergency School Readiness Project* (ERSP) et *Fondamental School Quality Project* (FSQP) pour l'éducation⁴⁵, et *Health Second Rehabilitation and Development Program* (HSRDP I et II) pour la santé, investissant un tiers du TFET (53,1 millions de dollars) dans ces deux secteurs. Son action n'a pas été un grand succès puisque le Timor-Leste est actuellement l'un des derniers pays quant à l'indice de développement humain (150^{ème} sur 177 pour le rapport 2007/8 avec un indice de 0,514), le moins développé de ceux d'Asie du Sud-est et du Pacifique, avec en particulier une mortalité infantile très élevée (144 pour 1 000 en 2004) et 25% d'analphabètes chez les 15-24 ans en 2007.

⁴³ Les estimations étant que les réserves pourraient être épuisées dans un délai inférieur à 30 ans.

⁴⁴ Loi n° 9/2005 du 3 août 2005.

⁴⁵ Reconstruction de 535 écoles et 2 780 classes, distribution de 2 millions de manuels et de 55 000 livres d'enseignement du portugais.

Cet échec peut s'expliquer par le manque d'experts timorais et l'affectation subséquente de ressources à la consultance extérieure (19,2% des ressources pour les deux projets d'éducation, 50,3% pour les projets de santé). La focalisation sur une approche technocratique sectorielle traite essentiellement des aspects financiers, budgétaires et comptables au détriment des aspects techniques et de la fourniture des services eux-mêmes, laissés au soin des équipes de médecins cubains (pour la santé), des services de coopération portugais et brésiliens (pour l'éducation) ou confiés aux ONG internationales et à l'Eglise⁴⁶. Il en résulte une marginalisation des cadres timorais par rapport aux experts expatriés et une absence de mise en place de services publics opérationnels.

Aujourd'hui encore, éducation et santé représentent une part largement insuffisante du budget de l'Etat (25,7% du budget 2005-06, 10,4% en 2008, 18,3% en 2010), leur part dans l'investissement public ayant baissé (19,8% en 2005-06, 8,8% en 2010). Si le manque d'investissements dans ces deux domaines risque de compromettre à long terme le développement du Timor, celui-ci est bloqué à plus court terme par la faiblesse des infrastructures.

La période indonésienne avait doté le pays d'un réseau routier dense (1 400 km de routes nationales, 800 km de routes de district goudronnées et 3 000 km de routes rurales en 1999) : son maintien aurait dû constituer un objectif prioritaire. Le bataillon du génie japonais de la PKF réhabilita bien les routes des districts occidentaux frontaliers pour des raisons stratégiques mais ces travaux, terminés en 2004, furent insuffisants. Seul un million de dollars fut dépensé dans cette opération, une goutte d'eau par rapport aux besoins. La BAD, en charge du secteur, ne réussit de mai 2000 à juin 2002 qu'à réhabiliter 660 km de routes pour un coût de 21,6 millions de dollars avec son *Emergency Infrastructure Rehabilitation Program* (EIRP-1). Une grande partie du réseau, sans entretien depuis 1999, est aujourd'hui dans un état critique et constitue un frein majeur au développement économique. En 2004, 47,8% des routes nationales étaient en mauvais et très mauvais état, la vitesse moyenne ne dépassant pas les 30 km/h ; la situation a empiré depuis lors et une grande partie des routes rurales a totalement disparu.

Les bâtiments publics ont été largement détruits en 1999 puis en 2006 et de nombreuses administrations, dont l'UNMIT, travaillent toujours dans des préfabriqués. L'UNPOL elle-même, dont les dizaines de véhicules 4x4 sillonnent la capitale et les routes de l'intérieur toute la journée, opère à Dili dans un édifice partiellement incendié. En somme, la reconstruction des infrastructures – qui aurait pu redonner confiance à la population, créer des emplois et établir de solides bases pour le développement – a pris beaucoup de retard et ne semble pas être considérée comme une priorité par la communauté internationale. Celle-ci cherche avant tout à stabiliser et sécuriser le pays. La stabilisation n'est en effet pas encore totalement

⁴⁶ Christine Schenk, « Negotiating statehood and humanitarian assistance in Timor-Leste : An incompatible pair », in Christine Cabasset-Semedo et Frédéric Durand (dir.), *op.cit.*, pp. 31-47.

acquise, notamment en raison de la mauvaise gestion de la problématique de la réconciliation nationale et de l'échec de la formation de la police.

Dès le début de l'intervention onusienne, un manque de volonté évident à traduire en justice les responsables des crimes les plus graves s'est manifesté tant de la part de l'Indonésie que de la société et de la classe politique timoraises. La Cour Internationale, que beaucoup réclamaient, n'a jamais vu le jour⁴⁷. Du fait que l'Indonésie se soit toujours opposée à voir l'un de ses ressortissants jugé, quelle que soit la gravité des crimes lui étant reprochés, le fonctionnement du « Tribunal ad hoc » mis en place à Djakarta pour les seuls crimes commis durant deux mois de 1999 dans les districts frontaliers, a été une mascarade⁴⁸. Quant aux travaux de la « Commission de vérité et d'amitié » créée en 2005, ils n'ont conclu qu'à la « responsabilité institutionnelle de l'Indonésie » sans avancer aucun nom de coupable.

Pour la partie timoraise, déterminer la période historique à considérer suscita des pressions contradictoires : fallait-il se limiter aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis surtout par l'armée indonésienne et les milices en 1999, ou prendre en compte toute la période de l'occupation et des luttes d'indépendance, et *quid* dans ce cas des crimes attribués aux FALINTIL ? Fallait-il aussi étendre le champ à la période de la guerre civile de 1975, réveillant ainsi des blessures non-cicatrisées liées aux exécutions massives d'opposants menées par le FRETILIN ? Les articles 160 et 163.1 de la Constitution stipulent que tous les crimes commis entre 1974 et 1999 doivent être poursuivis et qu'une cour spéciale, composée de juges nationaux et internationaux, sera chargée des crimes commis entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999. Ils sont restés lettre morte. De même, le rapport de la *Comissão de Acolhimento Verdade e Reconciliação* (CAVR), créée sur le modèle sud-africain et seule chargée de tous les crimes commis depuis 1975, remis en octobre 2005, n'a-t-il jamais été débattu par le Parlement ou le Gouvernement, illustrant la non-adéquation du modèle sud-africain à la société timoraise, l'incapacité de la classe politique timoraise à faire face à son passé et son impuissance et sa complaisance face à l'Indonésie⁴⁹.

La *Serious Crime Unit* (SCU) créée par l'ONU pour les seuls crimes commis en 1999, traita 391 cas dont 87 seulement avaient été jugés à sa

⁴⁷ Suzannah Linton, « Cambodia, East Timor and Sierra Leone : experiments in international justice », *Criminal Law Forum*, n° 12, 2001, pp. 185-246.

⁴⁸ La KPP HAM a fonctionné de façon indépendante en Indonésie et a identifié une centaine de suspects. Elle a mis en évidence les crimes contre l'humanité, massacres de masse, tortures, disparitions forcées, violence contre les femmes et les enfants (y compris viols et esclavage sexuel), déportations et destructions de propriétés commis du 1^{er} janvier au 25 octobre 1999. Ces dénonciations n'ont eu aucun effet. Voir Amnesty International Document ASA/21/006/2004 : *Indonesia, justice for Timor-Leste : The way forward*, Amnesty International & Justice Monitoring Program, 2004.

⁴⁹ Le Président Ramos Horta et le Premier ministre Gusmão se sont ainsi déplacés pour assister aux funérailles de l'ex-Président Suharto, responsable de la mort de plusieurs centaines de milliers de timorais.

dissolution en mai 2005, l'Indonésie s'étant refusée à livrer les 303 suspects indonésiens, 469 autres restèrent en instance d'instruction et de jugement, sans que la justice timoraise ait eu la capacité de les traiter. La communauté internationale, une fois passée l'heure des premiers émois, ne s'est guère montrée déterminée à poursuivre les auteurs des crimes les plus graves.

Sans volonté de résoudre ces questions, le processus de réconciliation n'a pas véritablement eu lieu et les haines recuites continuent à couvrir et resurgissent lors de chacune des explosions de violence qui secouent sporadiquement le pays.

Assurer le fonctionnement d'un système judiciaire *a minima* a été un échec de l'administration provisoire et demeure un écueil pour l'Etat timorais. L'UNTAET recruta dès 1999 de jeunes timorais ayant étudié en Indonésie et les forma en moins d'un mois en Australie. Juges, défenseurs publics et procureurs furent mis en place sans aucun système judiciaire, dans un cadre où l'Administrateur provisoire cumulait l'ensemble des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif. En septembre 2001 seulement, l'UNTAET établit des « règles transitoires de procédure pénale »⁵⁰, instituant le portugais, l'anglais, le tetum et l'indonésien comme langues pour les 8 tribunaux de districts et la Cour d'appel mis en place en mars 2000. Aujourd'hui encore, la justice souffre d'un manque de ressources matérielles (en 2009, seuls les tribunaux de Dili et Baucau étaient installés dans des locaux fonctionnels) et humaines⁵¹ (13 juges, il en faudrait 19 ; 9 procureurs et 7 défenseurs publics au lieu de 11 nécessaires dans chaque cas ; 33 greffiers au lieu de 48). Les problèmes linguistiques, la méconnaissance et l'incertitude quant aux textes à appliquer et le manque d'expérience des juges timorais créent de multiples confusions⁵².

Un autre écueil a été la lutte, déjà évoquée brièvement auparavant, entre experts attachés à un système juridique de *common law* et ceux promouvant un système civiliste. Ici aussi, le clivage entre « Latins »⁵³ (Portugais, Brésiliens et Cap-Verdiens) et Anglo-Saxons (surtout Australiens), s'appuyant chacun sur des groupes d'intérêts timorais divergents, n'a pas simplifié les choses. Actuellement, le système judiciaire timorais constitue un patchwork unique au monde. Le Parlement national vote des lois en portugais (que la majorité des députés ne pratique pas). A défaut, les 70 règlements émis par l'UNTAET (en anglais) sont utilisés.

⁵⁰ Reg. UNTAET 2000/30 du 25 septembre 2000.

⁵¹ Cf. Dionísio da Costa Babo Soares, « O desenvolvimento do setor da justiça em Timor-Leste » in Kelly Cristiane da Silva et Daniel Schroeter Simião (dir.), *op. cit.*, pp. 193-209.

⁵² Par exemple dispersion d'une manifestation par la police des Nations unies sans que celle-ci puisse citer le texte juridique sur lequel elle s'appuyait, texte qui s'avéra être une traduction non-officielle d'une loi indonésienne. Il faut également citer les problèmes liés au transfert des lieux de détention entre l'INTERFET et l'UNTAET.

⁵³ Cf. Kelly Cristiane da Silva, « Desenvolvimento de capacidades e a edificação da administração pública em Timor-Leste », in Kelly Cristiane da Silva et Daniel Schroeter Simião (dir.), *op. cit.*, pp. 161-180.

Enfin, dans le cas, le plus courant, où aucune loi timoraise et aucun règlement de l'UNTAET n'existent, c'est la loi indonésienne (en indonésien) qui s'applique de façon subsidiaire. Une grande partie de ceux qui ont recours à la justice, d'une part, ne parlent pas le portugais, ce qui nécessite le recours à des traducteurs, et d'autre part, participent culturellement d'un système juridique traditionnel⁵⁴ qui n'a rien à voir avec le droit romain ou la *common law*. On mesure ainsi la gageure que constitue l'instauration d'un Etat de droit au Timor.

Les faiblesses d'un système juridique incohérent et embryonnaire n'incitent guère les investisseurs étrangers à venir s'installer au Timor. Le pays, classé 164^{ème} sur 183 dans le classement *Doing Business 2010* de la BM⁵⁵ (42 rangs derrière l'Indonésie), est aujourd'hui le moins attractif de la sous-région. Des pans entiers de législation n'existent pas : droit commercial, droit du travail, droit de la propriété industrielle et des brevets, protection des marques, possibilité d'amener un contentieux avec une administration devant un tribunal, droit foncier restrictif (seuls les citoyens timorais ont droit à la possession de la terre)⁵⁶, etc. La loi foncière est moderne mais inopérante, le droit coutumier demeurant largement appliqué. En outre, durant la période indonésienne, de nombreux terrains ont été confisqués. Après l'indépendance, les biens des Indonésiens et des Timorais émigrés en Indonésie ont été saisis et sont en théorie gérés par l'Etat. Quelques Timorais ont récupéré leurs biens cédés volontairement ou non à des Indonésiens et certaines communautés n'ont jamais accepté la confiscation de leurs terres. Les litiges sont nombreux, intrafamiliaux, entre voisins, entre communautés et chaque secousse politique entraîne des règlements de comptes et des incendies de propriétés. Peu d'investisseurs courent le risque d'acquérir un terrain dont la propriété pourrait être revendiquée par d'autres personnes que le vendeur, propriétaire présumé.

En matière de police, la résolution 1272 chargeait clairement l'UNTAET du maintien de la loi et de l'ordre et autorisait le déploiement de 1 640 policiers internationaux⁵⁷ de l'UNPOL, dont la mobilisation fut très lente (400 hommes en janvier 2000, 1 270 en juillet). A l'indépendance, plusieurs districts n'en étaient pas encore dotés, obligeant la PKF à continuer à assurer la police. En mars 2000, les premiers policiers furent formés par l'ICITAP (*International Criminal Investigative Assistance Program*) et les premiers officiers de police timorais envoyés sur le terrain. L'ETPS⁵⁸ (*East Timor Police Service*), ancêtre de la PNTL (*Polícia Nacional de Timor-Leste*) fut créée en août 2001 et un premier commissaire timorais nommé en octobre 2001.

⁵⁴ Cf. Frederico Magno de Melo Veras, « Justiça tradicional x justiça formal : uma harmonia possível ? », in Frederico Magno de Melo Veras, Roberto de Campos Andrade et Rodrigo Esteves Rezende (dir.), *Visões jurídicas brasileiras em Timor*, Baucau, Gráfica Diocesana Baucau, 2008, pp. 1-25.

⁵⁵ Accessible à l'adresse : <http://www.doingbusiness.org/economyrankings/>

⁵⁶ Art. 54 al. 4 de la Constitution.

⁵⁷ 1 250 policiers ainsi qu'une unité de surveillance maritime et frontalière de 150 hommes et une unité de réaction rapide de 120 hommes.

⁵⁸ Reg. 2001/22 du 10 août 2001.

De nombreuses réserves peuvent être faites quant à l'assistance apportée par l'UNPOL. Les forces mises à disposition par les Etats contributeurs sont disparates (1 584 hommes de 44 pays) par leurs langues et leurs cultures policières, certains corps sont professionnels et intègres (par exemple la GNR portugaise, chargée du maintien de l'ordre), mais beaucoup d'autres viennent de pays où la police est réputée pour sa corruption et son manque de respect des droits de l'homme⁵⁹. Selon l'indice de corruption calculé par *Transparency International*, si l'UNPOL était la force policière d'un Etat fictif, ledit pays, avec un score de 3,8, serait classé au 71^{ème} rang mondial (sur 180). C'est mieux que le Timor-Leste classé 146^{ème}, mais ce n'est pas vraiment ce que l'on est en droit d'attendre de la part de l'ONU. Les capacités techniques et humaines en matière de police judiciaire demeurent trop limitées, et les dossiers arrivent souvent aux tribunaux trop tard ou entachés de fautes de procédure. Début 2009, 5 000 dossiers étaient en souffrance.

La PNTL a, quant à elle, affronté des difficultés de recrutement, les seuls Timorais à avoir une expérience en la matière ayant servi dans la *Polisi Republik Indonesia* (Polri) et des pressions politiques s'étant exercées pour recruter des *veteranos*. Des recrutements incontrôlés ont eu lieu, obligeant à mettre en place un processus de « filtrage et certification » des agents⁶⁰. Lors des événements de 2006 la PNTL « s'est effondrée et tant son commandement que son organisation se sont désintégrés »⁶¹. La discipline est aujourd'hui toujours difficile à assurer ; les allégations de corruption se multiplient, une majorité de Timorais n'a pas confiance en la PNTL et redoutent le départ de l'UNPOL⁶².

Dans ce contexte, le transfert total à la PNTL prévu initialement pour juin 2004, est sans cesse repoussé, la police timoraise n'ayant complètement repris que trois districts et le centre de formation fin 2009.

Le bilan de l'interaction, durant une décennie, entre la communauté internationale et la société timoraise est donc contrasté. Le pays est certes pacifié, doté d'institutions qui ont fonctionné et ont permis l'alternance politique après des élections libres et transparentes, mais au prix de la présence sur son territoire d'une force militaire étrangère d'interposition. De plus, il ne semble pas vraiment disposer des bases nécessaires à

⁵⁹ Après la Malaisie (217 hommes) et le Portugal (200 hommes), les principaux contingents sont le Bangladesh (196 hommes), le Pakistan (168 hommes) et les Philippines (156 hommes), suivis par le Népal, le Sri Lanka et le Nigéria. Les polices de ces pays ne sont pas des exemples en matière de *best practices*.

⁶⁰ En septembre 2009, 2 897 agents avaient certifiés suite à une procédure de « filtrage ». Les 259 autres (8% du total) étaient impliqués dans des affaires criminelles. Cf. Conseil de sécurité, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations unies au Timor-Leste pour la période du 21 janvier au 23 septembre 2009*, S/2009/504, 2 octobre 2009.

⁶¹ Discours du Président José Ramos Horta lors du « Séminaire sur la réforme et le développement du secteur de la sécurité » tenu les 11-12 décembre 2008.

⁶² En janvier 2010, la mort d'un jeune homme tué par la PNTL dans le quartier de Delta a entraîné un abandon de ce secteur par la PNTL, suite aux protestations de la population, et le retour de l'UNPOL. Cette dernière étant moins prompte à intervenir directement, les gangs d'arts martiaux sont réapparus.

l'instauration d'un état de droit, au développement économique et au bien-être de sa population, la police et la justice demeurant embryonnaires, les services sociaux et les infrastructures insuffisants et l'environnement des affaires peu attractif.

Leçons et recommandations

Le relèvement post-conflit, tel que défini par l'ONU⁶³, a deux objectifs : rétablir les conditions d'une croissance économique autonome et du développement humain d'une part ; réduire les facteurs de risque de reprise des hostilités d'autre part. Sept étapes sont définies, chacune avec ses indicateurs.

Les quatre étapes initiales sont la cessation des hostilités, la signature d'accords de paix, le processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) et le retour des réfugiés. Ces étapes peuvent être considérées comme une réussite au Timor, étant donné que la paix a été rétablie dès 1999, qu'un accord normalisant la situation sur la frontière a été signé dès 2000 avec l'armée indonésienne, et que les populations « réfugiées » au Timor occidental ont pratiquement toutes regagné le territoire. Dès 2001, les anciens guérilleros avaient été démobilisés, désarmés et en majorité réintégrés à la vie civile. Sans vouloir diminuer la responsabilité de l'ONU dans ce succès, on peut affirmer qu'il est, en grande partie, dû au fait que les actions dans ces domaines ont été menées par des intervenants professionnels, relativement cohérents : des forces armées essentiellement australo-néo-zélandaises et portugaises, sous commandement unique (australien), face à un interlocuteur (l'armée indonésienne) discipliné, organisé et jouant le jeu. Les principaux intervenants, Australie, Nouvelle-Zélande, USAID et BM étaient de culture commune, parlaient la même langue et, y compris dans le cas du Portugal, les forces armées impliquées étaient habituées à collaborer dans le cadre des traités de l'OTAN ou de l'ANZUS.

La cinquième étape vise à mettre sur pied un Etat qui fonctionne. Aujourd'hui, le Timor est loin de fonctionner parfaitement mais il n'est pas, ou pas encore, un Etat failli. Des élections ont régulièrement été organisées. Elles se sont globalement tenues dans le calme et ont été marquées par une forte participation. L'alternance a eu lieu et les membres du gouvernement de coalition font preuve d'un minimum de solidarité. On ne peut donc nier que l'Etat timorais fonctionne, « même si cela ne veut pas dire qu'il produise un quelconque résultat »⁶⁴. Huit ans après l'indépendance, cet Etat demeure pourtant largement virtuel : il ne bat pas monnaie, la police reste largement dépendante de l'UNPOL, et les quelques centaines d'hommes légèrement équipés des FDTL ne pèsent

⁶³ PNUD – Bureau pour la prévention des crises et du relèvement, *Post conflict economic recovery. Enabling local ingenuity*, New York, UNDP, 2008.

⁶⁴ Voir l'article du journaliste portugais José Rosa Mendes, « Timor-Leste – A ilha insustentável », *Público*, 25 novembre 2008.

pas grand chose face à l'ISF. La justice repose encore en partie sur des agents mis à sa disposition par l'ONU et doit continuer à appliquer des lois étrangères (règlements de l'UNTAET ou loi indonésienne) ou timoraises qui ne sont, pour la plupart, que des copiés-collés de dispositions portugaises ou australiennes effectués par des conseillers étrangers.

L'ONU s'est largement concentrée sur ce qu'elle savait faire – rédiger une constitution et organiser des élections – laissant en friche des pans entiers du droit, en particulier dans tous les domaines liés au déroulement de l'activité économique (droit foncier, droit commercial, droit du travail...) et tout ce qui concerne la mise en place d'une administration à même de jouer un rôle régulateur. Le large recours à des consultants internationaux, à des ONG internationales, à l'Eglise ou à des coopérants cubains pour assurer la fourniture sur le terrain des services sociaux n'a pas permis de mettre en place des services publics ni des ministères techniques véritablement opérationnels – même si c'était probablement la seule solution en phase d'urgence. Les résultats sont donc mitigés comme en témoigne la place calamiteuse du pays dans le classement des Etats les plus corrompus de *Transparency International*⁶⁵ ou dans celui mesurant l'environnement des affaires de *Doing Business*. Cet échec relatif peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui affectent également d'autres missions à travers le monde.

Le premier facteur a trait à la volonté de faire table rase du passé, tous les acquis de l'administration indonésienne ayant été volontairement ignorés alors que, bien qu'imparfaite, elle permet (tout de même) à une nation de 240 millions d'habitants, répartis sur plus de 17 000 îles, d'être l'une des principales économies émergentes de la planète.

Le deuxième écueil est l'hétérogénéité des intervenants dans ce domaine, relevant de cultures et traditions juridiques, administratives et économiques très différentes, tandis que les Timorais étaient en partie marginalisés, un pays et des institutions leur étant remis en quelque sorte « clefs en main » en mai 2002. Le fait que, de par sa culture organisationnelle et ses procédures, l'ONU n'a jamais pu trancher entre divers modèles juridiques, administratifs ou policiers et qu'elle a par conséquent mobilisé des équipes hétéroclites, particulièrement en ce qui concerne la police, explique largement les échecs encourus. Le résultat manque donc de cohérence et s'avère bien souvent déconnecté de la société timoraise.

Le troisième point est le manque de professionnalisme de nombreux intervenants qui ont reproduit ce qu'ils avaient fait dans d'autres missions sans chercher à adapter leur modèle à la réalité locale. En outre, ils étaient souvent préoccupés d'abord par leur propre pérennisation, discréditant ainsi l'ONU aux yeux des Timorais.

⁶⁵ Classé 146^{ème} sur 180 sur l'échelle internationale de corruption de *Transparency International*, le Timor se situe ainsi 25 rangs après l'Indonésie.

Construire un pays et une nation ne peut donc fonctionner que si différentes conditions sont réunies. Il convient d'abord de s'assurer de la motivation et des connaissances de ceux qui seront en charge du pays. Il faut ensuite choisir un modèle clair et confier sa mise en œuvre à des équipes culturellement cohérentes chargées de transmettre progressivement les responsabilités au personnel local. Ce dernier doit être formé dès la fin de la phase d'urgence et doit prendre en charge le plus rapidement possible les services techniques. Confier la fourniture de services uniquement à des acteurs qui n'ont pas vocation à pérenniser leur présence – comme les ONG internationales – est une erreur. La planification du désengagement de ces ONG au profit de structures locales véritablement opérationnelles constitue une des clefs du succès en matière de lien entre urgence, réhabilitation et développement. En définitive, l'enfantement d'une nation ne peut faire l'économie d'un questionnement maïeutique valorisant les connaissances et les attitudes de ceux qui sont appelés à être responsables du pays.

La sixième étape consiste à mettre en place un processus de réconciliation nationale pour tenter de garantir la cohésion de la société locale. Les troubles de 2006, puis la tentative d'assassinat du Président et du Premier ministre début 2008 illustrent la fragilité de la situation au Timor-Leste. Cela tient à la méconnaissance des contraintes d'une société profondément divisée – tant par les clivages traditionnels que par les séquelles de la guerre civile de 1975 puis de l'occupation indonésienne. Il en découle une valorisation de la figure de l'*asua'in*⁶⁶ et une conception du droit et de la réparation des préjudices sans grand rapport avec ceux de l'ONU ou des activistes des droits de l'homme. Il ne semble pas exister de volonté profonde de réconciliation et n'importe quel prétexte futile peut faire ressurgir à tout moment les affrontements entre membres d'une même famille, voisins, quartiers, clans... d'autant plus que les problèmes fonciers à la base d'une grande partie des violences n'ont pratiquement pas été traités.

Concernant la communauté internationale, il est clair qu'elle n'a pas non plus été très déterminée : volonté de ne rien faire dans le cas de l'Indonésie, la poursuite des responsables des crimes commis par son armée et les milices qu'elle encadrait étant un tabou politique ; complaisance de l'Australie qui a longtemps soutenu l'Indonésie et n'est intervenue que bien tardivement ; manque de pugnacité de l'ONU. Les processus de réconciliation sont probablement illusoire s'ils ne sont pas fondés sur une aspiration forte de la société concernée, comme ce fut le cas par exemple en Afrique du Sud, et sur la bienveillance des partenaires extérieurs.

Dans le cas du Timor, cette situation est préoccupante car de nouvelles causes de conflits potentiels se profilent. La pénétration des missionnaires australiens ou brésiliens des Eglises Evangéliques du Réveil pose problème, plusieurs heurts ayant déjà eu lieu, et il est probable que

⁶⁶ Guerrier, leader ; traditionnellement celui qui a déjà coupé une tête lors d'une guerre et a le courage de monter dans les arbres pour récolter le miel des abeilles sauvages.

l'Eglise catholique ne laissera pas remettre en question le rôle qu'elle joue dans la vie politique timoraise sans réagir. L'expérience des troubles de 2002 en partie orchestrés par sa hiérarchie n'est, à cet égard, guère encourageante⁶⁷.

En second lieu, le rapport population/environnement⁶⁸ est une bombe à retardement. Les techniques agricoles demeurant primitives et le bois la seule source de combustible, le pays est confronté à une déforestation par brulis accélérée et, du fait du relief et de la pluviosité, une érosion intense risque d'entraîner rapidement le Timor sur la triste voie d'Haïti.

Une meilleure prise en compte des problèmes liés à l'environnement et aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits, surtout fonciers, aux conséquences désastreuses dans des sociétés où une grande partie des habitants vit en autosubsistance, semble être une condition *sine qua non* de succès pour les missions post-conflits.

La septième et dernière étape a trait au développement économique. Qu'il s'agisse de croissance, d'investissement privé ou de réhabilitation des infrastructures, la situation du Timor-Leste est à cet égard loin d'être satisfaisante. La mise en place d'un fonds fiduciaire permettant de mettre en œuvre l'ensemble des ressources des bailleurs de façon coordonnée, semble la procédure la plus judicieuse mais on ne peut nier que la Banque mondiale et la BAD aient largement failli à leurs responsabilités. Leur action a été menée sans que l'ONU, garante de la cohérence de l'ensemble du processus de reconstruction du pays, y accorde une attention suffisante, laissant le nouvel Etat naître gravement handicapé par la faiblesse des infrastructures. Les services sociaux de base ne fonctionnent pas non plus de façon satisfaisante, l'éducation et la formation ne sont toujours pas des priorités, alors que le manque de ressources humaines obère les possibilités de développement du pays.

Aucun cadre d'environnement juridique des affaires n'a été mis en place et l'économie dépend toujours de deux facteurs totalement exogènes : les opérations des Nations unies d'une part (plus du quart du PNB en 2000, 14% en 2008) dont les phases de retrait et de redéploiement rythment le taux de croissance (forte jusqu'en 2001, baisse avec le repli et les troubles de 2002 et 2006, hausse après les redéploiements) et les hydrocarbures d'autre part, totalement liés aux fluctuations des cours et à

⁶⁷ L'un des motifs des manifestations était alors le projet du gouvernement de supprimer l'éducation religieuse des programmes scolaires, mesure à laquelle l'évêque de Dili s'était fortement opposé, soutenant les manifestants et menant une campagne active auprès des bailleurs, agitant le risque d'une prétendue dérive « communiste » du gouvernement FRETILIN. Aujourd'hui encore, l'état civil demeure dans la pratique administré par l'Eglise catholique et le certificat de baptême l'un des principaux documents administratifs que les Timorais doivent fournir pour nombre de démarches.

⁶⁸ La fécondité (6,38 enfants par femme) est l'une des plus élevée du monde du fait du rôle joué par l'Eglise catholique et en réaction aux dures méthodes de contrôle familial de la période indonésienne.

l'attitude de la partie australienne. Comme il y a dix ans, la quasi-totalité des produits consommés à Timor-Leste viennent d'Indonésie. L'incapacité à mettre en place un environnement légal efficace dans un pays situé à proximité de régions d'Asie du Sud-Est où opèrent au grand jour de puissantes mafias, représente enfin un facteur de risque de criminalisation de la société. Des cas de trafic d'êtres humains, de pêche illégale, des suspicions de blanchiment d'argent sont avancés alors que l'on pense officiellement à développer les activités liées aux jeux de hasard. En l'absence de cadre légal, de police efficace et de classe politique expérimentée, ce n'est plus Haïti mais plutôt la Guinée Bissau qui constitue l'un des futurs à redouter pour le Timor.

L'utilisation des revenus du pétrole est un palliatif permettant d'acheter la paix civile. L'Etat est devenu le grand prêtre d'un culte de la rente qui fait miroiter à chacun la possibilité de toucher un subside permettant d'acquérir une motocyclette ou un taxi dont il confiera la conduite à un cousin ou neveu. Faire la queue devant une des banques de Dili est devenu l'activité majeure de nombreux Timorais venant toucher une aide en tant que réfugié, personne âgée, handicapé ou veuve, chacun de ces subsides donnant lieu à des abus⁶⁹. Il ne semble pas exister de stratégie de sortie, alors que si rien n'est fait, la totalité des revenus du Fonds pourrait être utilisée pour des transferts sociaux dans les cinq ans à venir.

Même si cela n'est pas dans la culture de la Banque Mondiale, chargée de la mise en œuvre des *Trust Funds*, des mécanismes de pilotage doivent être mis en place qui permettent d'intégrer étroitement non seulement les bailleurs qui les alimentent mais aussi tous les acteurs de la phase d'urgence (ONG...), ainsi que les administrations locales chargées d'opérer et d'assurer la maintenance des services et infrastructures. Tous les intervenants externes doivent travailler dans une optique de désengagement.

Au-delà de la gestion financière et procédurale, une plus grande attention doit, d'autre part, être apportée aux aspects techniques, à la définition de la politique nationale dans les domaines de l'éducation, de la santé, des transports...

⁶⁹ En 2010, le gouvernement a demandé aux ministres d'aller dans les districts recenser les personnes âgées dont le nombre était manifestement gonflé par les chefs de *suco*, les habitants se sont dans certains cas opposés par la force à cette vérification. De même, l'indemnisation des maisons des réfugiés censées avoir été « détruites » en 2006 a donné lieu à de nombreux abus.

Conclusion

En définitive, trois causes de l'échec relatif de la communauté internationale au Timor peuvent être identifiées. Tout d'abord, l'ONU a manqué de personnel expérimenté et d'une vision cohérente de ce qu'elle souhaitait bâtir. Sans plan d'ensemble, l'Etat timorais « livré » en mai 2002 tient plus du « palais idéal » du facteur Cheval que d'une construction structurée, chacun des participants y ayant apporté quelques éléments, souvent exotiques, souvenirs d'expériences antérieures glanés sous d'autres cieux. Bien des excuses peuvent être avancées. L'ONU avait alors à mener plusieurs opérations de front, avec un vivier limité de personnels compétents et motivés. Il faut aussi considérer qu'à l'époque, avant les échecs des opérations en Irak puis en Afghanistan, la réflexion autour des notions de *state* et *nation building* était loin d'être aussi poussée qu'aujourd'hui, des « manuels » ayant même été publiés depuis lors⁷⁰. Une expérience à cette échelle, n'a pu, outre les *a priori* idéologiques, que griser les équipes onusiennes et les inciter, au lieu de s'adapter à l'existant (comme l'ONU avait su le faire avec succès au Salvador au début des années 1990), à mener une politique de « déconstruction »⁷¹ radicale de l'héritage laissé par l'Indonésie sans mesurer les difficultés qu'il y aurait à reconstruire. Cette idéologie de la page blanche devait par la suite entraîner bien des déconvenues en d'autres lieux.

En outre, en dépit d'une concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme – l'Administrateur provisoire – il n'y a eu ni véritable cohérence ni coordination entre les équipes en charge des domaines « constitutifs » de l'Etat (domaines politique, institutionnel, juridique et sécuritaire) et de ceux qui auraient dû lui permettre de « produire » des services à la population⁷². D'un côté, les militaires ont fait ce qu'ils savaient faire (rétablissement et maintien de la paix), l'ONU et les

⁷⁰ James Dobbins, Seth G. Jones, Keith Crane et Beth Cole DeGrasse, *The beginner's guide to Nation Building*, RAND National Security Research Division, 2007; ou OCDE, « Concepts and dilemmas of State building in fragile situation, from fragility to resilience », *OECD Journal on Development*, , vol. 9, n° 3, 2008.

⁷¹ Pour reprendre la terminologie du rapport de la Rand National Security Research Division cité ci-dessus.

⁷² Nous reprenons ici la distinction entre *constitutive domains* et *output and services* établie par Verena Fritz et Alina Rocha Menocal, « Understanding State building from a political economy perspective : An analytical and conceptual paper on processes embedded tensions and lessons for international engagement », Report for the DFID, Overseas Development Institute, 2007.

Portugais ce qui les intéressait de faire (mise en place d'une constitution, élaboration d'un système politique) et le tandem BM/BAD – de même d'ailleurs que le FMI – ce qu'ils voulaient bien faire compte tenu de leurs *a priori* idéologiques. Chacun a défendu son pré-carré et, alors que ces divers domaines auraient dû être bâtis selon un plan d'ensemble, ils ont été menés en ordre dispersé, des pans entiers (droit, infrastructures...) demeurant en chantier, obérant toute possibilité de fonctionnement global du pays. Après la disparition de l'ETTA, cette « coordination des bailleurs », déjà largement fictive, a pratiquement été réduite à néant, seule subsistant la pratique rituelle de réunions au cours desquelles les divers donateurs écoutent sans sourciller les longs monologues de la ministre des Finances.

Enfin, il faut mentionner la marginalisation des Timorais dans la prise des décisions concernant leur avenir, mais surtout l'ignorance du fonctionnement de la société, de ses valeurs culturelles et des aspirations de ses habitants. Quelles sont les attentes en matière d'Etat pour une population qui n'a connu que la dictature salazariste ou l'administration indonésienne ? Que sont le pouvoir et l'autorité pour la population timoraise ? Quels mécanismes de résolution des conflits et de réparation des actes considérés comme des transgressions la société timoraise utilise-t-elle ? Autant de questions qu'il aurait fallu se poser et qui ont été occultées par des querelles idéologiques entre tenants des systèmes latins et anglo-saxons et sectateurs des diverses vulgates en matière de droit de l'homme, de genre, etc. Imbus d'un savoir théorique, ceux qui ont bâti le Timor-Leste ont négligé le fait que le « *state-building* induit un processus de domination et de légitimation qui produit à la fois des gagnants et des perdants »⁷³ et, par conséquent, ne peut que générer des conflits. Ignorant les ressorts de la société timoraise, ils ont été désarçonnés lorsque ces conflits ont éclaté. Au Timor comme ailleurs, vouloir implanter des modèles par trop étrangers au fonctionnement de la société locale ne pouvait amener que des frustrations.

Porté sur les fonts baptismaux par de tels parrains et sans sous-estimer le nationalisme timorais qui quant à lui est profond et bien réel, il est certain que l'Etat timorais, confié en grande partie à des acteurs politiques et économiques ayant un pied dans l'île et l'autre au Portugal, en Australie, en Indonésie ou à Singapour, demeure une construction largement virtuelle.

⁷³ Merilee S. Grindle, « Expert consultation on DFID state-building paper: summary of view on state building », DFID, 2008, p. 7.

Annexes

Annexe 1: Glossaire et liste des acronymes

ABP	<i>Autoridade Bancária e de Pagamentos</i> (Autorité bancaire et de paiements)
ADF	<i>Australian Defense Force</i>
ANZ	<i>Australian New Zealand Bank</i>
APODETI	<i>Associação Popular Democrata Timorense</i> (Association populaire démocratique timoraise)
ASDT	<i>Associação Social Democrata Timorense</i> (Association social-démocrate timoraise)
BAD	Banque asiatique de développement
BM	Banque mondiale
CAVR	<i>Comissão de Acolhimento, Verdade e Reconciliação</i> (Commission d'accueil, vérité et réconciliation)
CCN	<i>Conselho Consultativo Nacional</i> (Conseil consultatif national)
CEP	<i>Community Empowerment Program</i>
CFET	<i>Consolidated Fund for East Timor</i>
CGD-BNU	<i>Caixa Geral de Depósitos-Banco Nacional Ultramarino</i>
CICR	Comité international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
CN	<i>Conselho Nacional</i> (Conseil national)
CNC	<i>Conselho Nacional Consultativo</i> (Conseil national consultatif)
CNRT	<i>Conselho Nacional da Resistência Timorense</i> (Conseil national de la résistance timoraise)
EIRP	<i>Emergency Infrastructure Rehabilitation Program</i>
ERSP	<i>Emergency School Readiness Project</i>
ETPS	<i>East Timor Police Service</i>
ETTA	<i>East Timor Transitional Administration</i>
FALINTIL	<i>Forças Armadas de Libertação de Timor-Leste</i> (Forces armées de libération de Timor-Leste)
FDTL	<i>Forças de Defesa de Timor-Leste</i> (armée timoraise)
<i>firaku</i>	Terme s'appliquant aux populations de l'est du pays réputées rebelles (<i>cf. ema lorosa'e</i>)
FMI	Fonds monétaire international
<i>foun</i>	"jeune" en tetum, qualificatif de la génération élevée après l'occupation indonésienne (<i>cf. génération tim-tim</i>)
FRAP	<i>FALINTIL Reinsertion Assistance Program</i>

FRETILIN	<i>Frente Revolucionária de Timor-Leste Independente</i> (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor-Leste)
FSQP	<i>Fondamental School Quality Project</i>
GNR	<i>Guardia Nacional Republicana</i> (Garde nationale républicaine)
<i>huma lulik</i>	Maisons familiales sacrées
HSRDP	<i>Health Second Rehabilitation and Development Program</i>
ICITAP	<i>International Criminal Investigative Assistance Program</i>
INTERFET	<i>International Force for East Timor</i>
IRU	<i>International Response Unit</i>
ISF	<i>International Security Force</i>
JAM	<i>Joint Assessment Mission</i>
<i>kaladi</i>	Terme s'appliquant aux populations de l'Ouest du pays, réputées plus dociles depuis l'époque portugaise (cf. <i>ema loromunu'</i>)
KOTA	<i>Klibur Oan Timur Aswain</i> (Fils des guerriers des montagnes)
KPP-HAM	<i>Komisi Penyelidik Pelanggaran Hak Asri Manusia</i> (Commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme)
<i>liurai</i>	Chef traditionnel, « roitelet » (<i>regulo</i>)
<i>loromunu'</i>	Ouest
<i>lorosa'e</i>	Est
<i>maubere</i>	Terme mambai désignant les paysans non éduqués, devenu l'archétype du Timorais résistant à l'envahisseur
OCHA	<i>Office of Coordination of Humanitarian Affairs</i>
OIM	Office international des migrations
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PD	<i>Partido Democrático</i> (Parti démocratique)
PDC	<i>Partido Demócrata Cristião</i> (Parti démocrate chrétien)
PKF	<i>Peace Keeping Force</i>
PNTL	<i>Polícia Nacional de Timor-Leste</i> (police nationale timoraise)
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
Polri	<i>Polisi Republik Indonesia</i> (police indonésienne)
PSD	<i>Partido Social Demócrata</i> (Parti social-démocrate)
PST	<i>Partido Socialista de Timor</i> (Parti socialiste timorais)
RDTL	<i>República Democrática de Timor-Leste</i> (République démocratique de Timor-Leste)
SCU	<i>Serious Crime Unit</i>
<i>suco</i>	Village composé de plusieurs hameaux, niveau administratif de base
<i>tetum</i>	Langue malayo-polynésienne, principale langue vernaculaire timoraise ; l'une des deux langues officielles du pays utilisée pour les cérémonies religieuses ; son vocabulaire administratif et technique est largement emprunté au portugais
TFET	<i>Trust Fund for East Timor</i>

<i>tim-tim</i>	Abréviation de <i>Timor-Timur</i> , nom de la province à l'époque indonésienne, qualificatif de la génération élevée à cette période
TNI	<i>Tentara Nasional Indonesia</i> (armée indonésienne)
UDT	<i>União Democrática Timorese</i> (Union démocratique timoraise)
UNAMET	<i>United Nations Assistance Mission in East Timor</i>
UNDKPO	Département des missions de maintien de la paix des Nations unies
UNHCR	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNMISSET	<i>United Nations Mission of Support in East-Timor</i>
UNMIT	<i>United Nations Integrated Missions in Timor</i>
UNOTIL	<i>United Nations Office in East Timor</i>
UNPOL	<i>United Nations Police</i>
UNTAET	<i>United Nations Transitional Administration in East Timor</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>

Annexe 2 : Chronologie⁷⁴

1520 : première installation des Portugais à Lifau (enclave d'Oecussi).

1561 : création d'une capitainerie de Solor et Timor.

1641 : conversion de plusieurs *liurai* du Timor par les Dominicains.

1642 : victoire portugaise sur le royaume de Wehale, début de l'occupation du territoire.

1646 : séparation des capitaineries de Timor et de Solor.

1647 : nomination du premier vicaire-général pour l'île de Timor.

1658 : première communauté jésuite à Motael (Dili).

1661 : premier traité entre le Portugal et la Compagnie des Indes Orientales hollandaise.

1702 : 20 février, arrivée du premier gouverneur de Timor, nommé par le vice-roi de Goa.

1786 : construction d'un fort à Dili.

1844 : le Timor est rattaché à la province de Macao.

1859 : 20 avril, traité luso-hollandais fixant les frontières entre les possessions hollandaises et portugaises.

1864 : Dili accède au statut de « ville ».

1892 : première exploration pétrolière.

1896 : le Timor est administrativement séparé de la province de Macao.

⁷⁴ D'après les chronologies établies par Frédéric Durand dans : Frédéric Durand, *East Timor. A country at the crossroads of Asia and the Pacific. A geo-historical atlas*, Chiang Mai, Bangkok, Silkworm Books, IRASEC, 2006, et Frédéric Durand, *Timor-Leste en quête de repères. Perspectives économique-politiques et intégration régionale 1999-2050*, Toulouse, Bangkok, Editions Arkuiris-IRASEC, 2008, complétées par Ali Alatas, *The pebble in the shoe. The diplomatic struggle for East Timor*, Djakarta, Aksara Karuma, 2006.

1898 : début de la démarcation de la frontière entre les parties hollandaises et portugaises de l'île.

1904 : 1^{er} octobre, convention de La Haye fixant définitivement la frontière.

1910 : le Portugal devient une république, les ordres religieux sont expulsés de l'île.

Le Timor devient une province d'outre-mer portugaise.

1914 : arrêt de la Cour Internationale de Justice fixant définitivement la frontière.

1930 : António Salazar est nommé ministre des Colonies, promulgation de l'Acte Colonial.

1939 : première autorisation donnée à une compagnie australienne pour l'exploration pétrolière.

1940 : 4 septembre, création du diocèse de Dili.

1941 : invasion de la province par les troupes australiennes et néerlandaises pour prévenir une attaque japonaise en dépit de la neutralité portugaise.

1942 : invasion japonaise, internement des ressortissants portugais.

1942-44 : les combats entre Japonais et Australiens et les ravages causés par les *colunas negras* à leur solde font de 40 à 70 000 morts. Dili est pratiquement détruite.

1945 : 17 août, Sukarno proclame unilatéralement l'indépendance de l'Indonésie.

5 septembre, le Portugal reprend le contrôle de la Province de Timor.

1949 : reconnaissance de l'indépendance de l'Indonésie par les Pays-Bas.

1958 : visite du président Sukarno à Lisbonne durant laquelle il réaffirme que l'Indonésie ne souhaite pas annexer le Timor.

1959 : premier plan de développement économique de la province (1959-65).

1960 : 14 décembre, l'ONU place le Timor dans la liste des territoires devant être décolonisés.

1961 : 15 mars, début de la rébellion contre le Portugal en Angola.

1963 : 22 novembre, le Timor devient une « Province d'Outre Mer » avec le même statut que les six autres.

1965 : 17 août, coup d'Etat manqué en Indonésie. Attribué aux communistes, il entraîne l'accession au pouvoir du général Suharto et une répression qui aurait causé 1 million de morts et 250 000 prisonniers politiques.

1970 : janvier, premier mouvement de jeunes Timorais hostiles à la colonisation, José Ramos Horta est exilé deux ans au Mozambique.

1974 : 25 avril, Révolution des œillets, le Mouvement des forces armées portugaises (MFA), renverse le régime dictatorial de Marcelo Caetano.

20 mai, fondation de l'ASDT, ancêtre du FRETILIN, indépendantiste.

27 mai, fondation de l'APODETI, favorable à l'intégration à l'Indonésie.

19 août, visite du général Ali Murtopo à Lisbonne.

19 août, visite au Timor d'António de Almeida Santos, ministre de la Coordination interterritoriale.

6 septembre, le Premier ministre australien, Gough William, en visite à Djakarta, déclare que le Timor-Leste indépendant ne serait pas viable.

4 décembre, António de Almeida Santos, ministre de la Coordination interterritoriale déclare que le Timor-Leste n'a que deux alternatives, l'intégration à l'Indonésie ou le maintien de liens avec le Portugal.

1975 : 21 janvier, l'UDT et le FRETILIN présentent un programme pour l'indépendance totale du Timor.

9 mars, conférence de Londres entre le Portugal et l'Indonésie.

3 juin, première incursion indonésienne dans l'enclave d'Oecussi.

26-28 juin, conférence de Macao sans participation du FRETILIN, le Portugal fixe l'élection d'une assemblée constituante à octobre 1976 et l'indépendance deux ans après.

5 juillet, lors d'une visite du président Suharto aux Etats-Unis, le président Ford et le Secrétaire d'Etat Kissinger indiquent que les USA désirent soutenir les positions indonésiennes.

10 juillet, le président Suharto déclare à un journal australien que le futur du Timor est l'intégration à l'Indonésie.

11 août, tentative de coup de l'UDT, guerre civile de 3 semaines remportée par le FRETILIN (1 500 à 3 000 morts).

18 août, création des FALINTIL.

21 août, évacuation des étrangers.

24 août, le Portugal demande à l'ONU d'envoyer une mission de bons offices au Timor, avec l'Australie, l'Indonésie et au moins un autre pays de la région.

28 août, l'Indonésie suggère au Portugal (qui refuse) de l'autoriser à envoyer une force militaire au Timor en vue de rétablir la loi et l'ordre.

1^{er} septembre, le FRETILIN contrôle tout le pays sauf l'enclave d'Oecussi.

21 septembre, les dernières forces de l'UDT se réfugient en Indonésie.

8-16 octobre, attaques indonésienne sur Batugade, puis Maliana et Balibo.

24 novembre, le FRETILIN demande l'intervention de l'ONU.

28 novembre, proclamation unilatérale d'indépendance par le FRETILIN, Francisco Xavier do Amaral est élu premier président de la République Démocratique du Timor-Leste.

30 novembre, les représentants de l'UDT et de l'APODETI réfugiés au Timor ouest signent la « Déclaration de Balibo » demandant l'intégration à l'Indonésie.

5-6 décembre, visite du président Ford et de Henry Kissinger à Djakarta.

7 décembre, déclenchement de l'opération Komodo, invasion massive du Timor par l'Indonésie.

12 décembre, résolution 3485 de l'Assemblée générale de l'ONU demandant à l'Indonésie de « cesser de violer l'intégrité du Timor portugais et de se retirer immédiatement ».

1976 : 13 janvier, formation d'un « gouvernement provisoire » par l'Indonésie.

31 mars, le Parlement portugais vote l'article 389 de la Constitution instituant l'obligation permanente pour le Portugal de garantir le droit du Timor à l'indépendance.

22 avril, seconde résolution du Conseil de sécurité demandant le retrait des troupes indonésiennes.

20 mai – 2 juin, Conférence de Soibada, le FRETILIN organise le mouvement de résistance.

17 juillet, vote de l'Assemblée nationale indonésienne proclamant l'intégration du Timor-Est en tant que 27^{ème} province du pays (province de Timor-Timur).

19 novembre, rapport interne à l'administration indonésienne estimant que le nombre de morts depuis l'invasion pourrait atteindre les 100 000.

1^{er} décembre, résolution 31/53 de l'Assemblée générale des Nations unies initiée par le Portugal, demandant pour la première fois l'organisation d'un referendum d'autodétermination au Timor-Est. Elle sera renouvelée chaque année jusqu'en 1983.

1977 : 20 janvier, le gouvernement australien reconnaît l'intégration *de facto* du Timor par l'Indonésie.

17 août, début de la campagne « d'encerclement et anéantissement » par l'armée indonésienne (durera jusqu'en mars 1979).

7 septembre, Francisco Xavier do Amaral, premier président de la RDTL, est démis de ses fonctions par le FRETILIN.

16 octobre, Nicolau Lobato est élu président par le FRETILIN.

28 novembre, résolution 32/34 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant l'organisation d'un referendum d'autodétermination.

1978 : 20 janvier, Andrew Peacock, ministre des Affaires étrangères australien, réaffirme la position du gouvernement précédent et déclare qu'il « serait irréaliste de continuer à refuser de reconnaître que Timor-Est fait *de facto* partie de l'Indonésie ».

Mai-juin, l'armée indonésienne acquiert en Australie 12 hélicoptères Bell Sioux équipés pour la lutte antiguérilla et six avions Nomad Searchmaster ainsi que 16 A4-Skyhawk aux Etats-Unis.

12 mai, premières dénonciations de stérilisations forcées de Timoraises.

22 novembre, le dernier réduit de résistance des FALINTIL (Mont Matabean) tombe aux mains des forces indonésiennes.

13 décembre, résolution 33/39 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant l'organisation d'un referendum d'autodétermination.

15 décembre, le gouvernement australien reconnaît *de jure* l'intégration du Timor-Est par l'Indonésie.

31 décembre, Nicolau Lobato, président du FRETILIN, est tué par l'armée indonésienne.

1979 : janvier, *laksuda 4/1979* transférant à l'armée indonésienne la propriété de toutes les terres appartenant à des Portugais.

2 avril, le CICR annonce que des dizaines de milliers de Timorais risquent de mourir de faim si aucune aide n'est rapidement apportée.

19 octobre, le général Suharto autorise le CICR à mener un programme d'aide à 60 000 bénéficiaires.

12 novembre, le ministre des Affaires étrangères indonésien déclare, lors d'une visite à Londres, que 120 000 personnes auraient perdu la vie depuis 1975 au Timor.

21 novembre, résolution 34/40 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant l'organisation d'un referendum d'autodétermination.

26 novembre, considérant que la résistance timoraise a été vaincue, l'Indonésie dissout son commandement spécial qui avait été mis en place quatre ans auparavant.

1980 : 16 janvier, Timor-Timur est désigné comme l'une des cibles du programme de *Transmigrasi* financé par la Banque mondiale et visant à déplacer des paysans des régions surpeuplées de Java et Bali vers les îles périphériques où la densité de population est moindre.

10-11 juin, attaque de Dili par le FRETILIN qui endommage la station de station radio.

11 novembre, résolution 35/27 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant l'organisation d'un referendum d'autodétermination.

1981 : 1-8 mars, Xanana Gusmão, nouveau chef de la résistance, organise une conférence créant le *Conselho Revolucionário da Resistência Nacional*, ancêtre du CNRT.

19 août, début de l'opération « Pagar Betis » : 4 à 500 Timorais, dont des femmes et des enfants, seront tués en septembre à São António près de Lacluta.

Octobre, suite à l'interdiction de l'utilisation du portugais, le Saint-Siège autorise l'utilisation du tetum plutôt que de l'indonésien pour les services religieux.

Octobre, accord de pêche entre l'Australie et l'Indonésie, incluant les eaux timoraises.

26 octobre, le Parlement australien décide d'une enquête sur la situation au Timor.

24 novembre, résolution 36/50 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant l'organisation d'un referendum d'autodétermination.

1982 : 11 janvier, appel du clergé timorais dans la presse australienne dénonçant la famine qui touche la moitié de la population du pays.

4 mai, premières élections organisées par l'Indonésie au Timor, le GOLKAR (parti du président Suharto), obtient 99,43% des voix.

16 mai, le Saint-Siège refuse l'intégration du diocèse de Dili à la Conférence épiscopale indonésienne.

23 novembre, résolution 37/30 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant l'organisation d'un referendum d'autodétermination.

1983 : 16 février, la Commission des droits de l'homme des Nations unies condamne les violences commises au Timor et demande la mise en place du processus d'autodétermination.

16 mai, suite aux pressions indonésiennes, le Saint-Siège obtient la démission du vicaire apostolique Martinho da Costa Lopes, remplacé par Monseigneur Carlos Belo.

15 juin, signature d'un cessez-le-feu jamais véritablement mis en vigueur entre l'armée indonésienne et la résistance.

29 juillet, appel pour l'autodétermination du Timor-Est lancé par 170 parlementaires européens.

17 août, dénonciation du cessez-le-feu par le général Benny Murdani, commandant en chef des forces indonésiennes au Timor.

21 août, massacre de Kraras (1 000 morts).

9 septembre, l'état d'urgence est proclamé dans toute la province.

25 décembre, le clergé timorais refuse de rencontrer le général Murdani.

1984 : 29 janvier, réunion des non-alignés à Djakarta, le représentant angolais dénonce la situation au Timor.

25 mars, le FRETILIN présente un plan de paix.

1^{er} octobre, accord entre les ministres des Affaires étrangères indonésien et portugais réunis à New York pour engager un dialogue tripartite.

1985 : 1^{er} janvier, déclaration du clergé catholique timorais dénonçant l'utilisation d'enfants comme boucliers humains et demandant le droit à l'autodétermination.

5 janvier, l'Indonésie lance un vaste plan de planning familial financé par la Banque mondiale, affectant 60% des Timoraises en âge de procréer.

8 mai, 131 congressistes américains lancent un appel au président Reagan concernant la situation au Timor.

18 août, le Premier ministre australien, Robert Hawke, réaffirme son soutien à la souveraineté indonésienne sur le Timor.

24 septembre, l'Indonésie et le Portugal rétablissent leurs relations diplomatiques.

27 octobre, négociation entre l'Australie et l'Indonésie sur l'exploitation pétrolière en mer du Timor.

1986 : 17 avril, lettre de 70 parlementaires japonais au Secrétaire général des Nations unies demandant la mise en œuvre du processus d'autodétermination au Timor.

10 juillet, motion du Parlement européen réaffirmant le droit à l'autodétermination du Timor.

20 octobre, 4 étudiants timorais se réfugient à l'ambassade néerlandaise à Djakarta.

Novembre, nouvelle offensive militaire indonésienne mobilisant 25 000 hommes dans la partie orientale du pays.

1987 : 13 avril, la Conférence épiscopale américaine dénonce l'occupation indonésienne.

5 juin, 40 sénateurs américains dénoncent l'occupation indonésienne dans une lettre ouverte.

1988 : 3 mai, les 12 pays européens adoptent une position commune.

28 juillet, le Parlement portugais répond favorablement à une invitation à visiter le Timor-Est présentée par son homologue indonésien le 4 février.

15 septembre, le Parlement européen demande le retrait des troupes indonésiennes et la mise en œuvre du processus d'autodétermination.

30 octobre, 229 congressistes et sénateurs américains condamnent la torture au Timor.

2-3 novembre, visite à Dili du président Suharto qui annonce une ouverture partielle de la province aux visiteurs étrangers.

31 décembre, attaque de Dili par le FRETILIN.

1989 : juin, première tentative d'assassinat de Monseigneur Belo.

12 octobre, visite du pape Jean-Paul II à Dili, 40 manifestants sont arrêtés.

17 décembre, 100 membres du Congrès américain demandent au Département d'Etat d'enquêter sur les arrestations et tortures de Timorais suite à la visite de Jean-Paul II.

1990 : mars, nouvelle offensive militaire mobilisant 40 000 hommes.

27 septembre, premier contact ente Xanana Gusmão et un journaliste étranger australien.

Octobre, exactions des groupes paramilitaires «ninja » à Dili.

15 octobre, la police tire sur des étudiants du collège San Paulus de Dili, 3 morts.

1991 : 9 février, traité sur l'exploitation des ressources pétrolières de la mer du Timor signé entre l'Australie et l'Indonésie.

22 février, plainte déposée contre l'Australie par le Portugal auprès de la Cour internationale de justice dénonçant ce traité.

1^{er} juin, l'Indonésie accorde aux Timorais un délai courant jusqu'au 31 mai 1992 pour renoncer à la nationalité portugaise sous peine d'être expropriés.

28 juin, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande à l'Indonésie de retirer ses troupes du Timor.

25 octobre, le Portugal suspend la visite prévue de parlementaires au Timor en raison des conditions imposées par l'Indonésie.

12 novembre, de 90 à 200 personnes sont tuées par l'armée indonésienne dans le cimetière de Santa Cruz à Dili. Ce massacre, filmé par un journaliste occidental, entraîne la suspension des aides canadiennes, danoises et néerlandaises à l'Indonésie.

28 novembre, le président Suharto accepte qu'une commission d'enquête nationale sur le massacre de Santa Cruz soit mise sur pied. Elle dénombre seulement 50 morts contre 271 pour *Amnesty International*.

1992 : 22 janvier, 120 personnes de 21 nationalités, dont l'ex-président portugais Ramalho Eanes, embarquent sur le Lusitania pour aller fleurir les tombes des victimes du massacre de Sana Cruz. La marine indonésienne les empêchera d'accoster.

25 mars, l'*Inter-Governmental Group of Sponsors for Indonesia* (IGGI) formé par la Banque mondiale est dissout suite au massacre de Santa Cruz. Cette dernière recrée le CGI (*Advisory Group on Indonesia*) le 10 avril.

25 juin, le Congrès américain supprime 2 millions de dollars d'aide militaire à l'Indonésie.

16 juillet, la Chambre des Lords demande l'instauration d'un embargo sur les armes à destination de l'Indonésie.

20 juillet, le Portugal oppose son veto à la signature d'un accord commercial entre les Communautés européennes et l'ASEAN pour cause de violations des droits de l'homme au Timor.

20 novembre, Xanana Gusmão est capturé par l'armée indonésienne.

17 décembre, première réunion tripartite Portugal-Indonésie sous l'égide de l'ONU.

1993 : février-mai, procès de Xanana Gusmão, condamné sans avoir pu présenter sa défense à une peine de prison à vie, commuée en 20 années de prison en juillet par le président Suharto.

21 avril, seconde réunion tripartite Portugal-Indonésie sous l'égide de l'ONU.

17 septembre, troisième réunion tripartite Portugal-Indonésie sous l'égide de l'ONU.

1994 : 6 mai, quatrième réunion tripartite Portugal-Indonésie sous l'égide de l'ONU.

15 septembre, le ministre des Affaires étrangères indonésien, Ali Alatas, évoque pour la première fois la possibilité d'accorder un « statut spécial » à la province du Timor-Timur.

8 octobre, première rencontre entre Ali Alatas et José Ramos Horta, représentant du CNRT.

1995 : 13 janvier, le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires présente son rapport sur les massacres de Santa Cruz.

30 juin, la Cour internationale de justice se déclare incompétente dans le cas *Portugal vs Australie*.

18 décembre, signature d'un accord de défense entre l'Australie et l'Indonésie.

1996 : 16 janvier, septième réunion tripartite Portugal-Indonésie sous l'égide de l'ONU.

Février, le représentant du Saint Siège en visite à Dili réitère le refus de rattacher le Timor à la Conférence épiscopale indonésienne.

27 juin, huitième réunion tripartite Portugal-Indonésie sous l'égide de l'ONU.

11 octobre, le Prix Nobel de la paix est attribué à Monseigneur Carlos Belo et à José Ramos Horta.

1997 : 2 avril, une radio catholique, première radio indépendante, est ouverte au Timor.

8 juin, les FALINTIL attaquent et incendient le marché de Dili.

19-20 juin, neuvième réunion tripartite Portugal-Indonésie sous l'égide de l'ONU.

15 juillet, Nelson Mandela, en visite en Indonésie, rencontre Xanana Gusmão dans sa prison.

Août, crise asiatique, crash de la roupie et faillite de 15 banques indonésiennes.

4-7 août, première réunion tripartite sous l'égide de l'ONU au niveau des ministres.

1-3 octobre, seconde réunion tripartite sous l'égide de l'ONU au niveau des ministres.

5-7 novembre, troisième réunion tripartite sous l'égide de l'ONU au niveau des ministres.

1998 : 6-8 mai, quatrième réunion tripartite sous l'égide de l'ONU au niveau des ministres.

Mai, des étudiants timorais occupent le Parlement indonésien et protestent contre la corruption et le népotisme du régime Suharto.

21 mai, le général Suharto, qui vient d'être réélu en mars pour la septième fois, démissionne et est remplacé par le président Habibie.

9 juin, le président Habibie propose d'accorder un statut spécial à la province du Timor-Timur.

15 juin, 1 500 étudiants manifestent à Dili en faveur de l'autodétermination.

18 juin, l'Indonésie propose officiellement d'accorder une large autonomie au Timor.

4-5 août, cinquième réunion tripartite sous l'égide de l'ONU au niveau des ministres. L'Indonésie propose officiellement d'accorder un statut spécial au Timor.

12 août, deux officiers indonésiens demandent aux milices qu'ils ont encadrées de s'organiser pour « protéger l'intégration ».

10 novembre, arrivée à Dili de 400 hommes des Kopassus (commandos indonésiens) venant s'ajouter aux 600 déjà en place.

20 novembre, le Secrétaire général des Nations unies s'inquiète officiellement de la montée des violences au Timor. Les discussions entre Lisbonne et Djakarta sont suspendues.

1999 : 5 mai, signature d'un accord entre le Portugal, l'ONU et l'Indonésie définissant les principes de la « consultation populaire » prévue pour le 8 août 1999.

11 juin, établissement de l'UNAMET par le Conseil de sécurité de l'ONU.

28 août, le ministre indonésien des Affaires étrangères refuse l'envoi d'une mission de maintien de la paix au Timor-Est malgré les violences perpétrées par les milices.

30 août, référendum, plus de 97% des Timorais participent.

4 septembre, annonce officielle des résultats, 78,5% des votants se sont prononcés pour l'indépendance.

6 septembre, le président Habibie proclame la loi martiale au Timor-Leste. Près de 300 000 Timorais sont déplacés par l'armée indonésienne vers le Timor-ouest et les îles voisines.

7 septembre, Xanana Gusmão est libéré.

9 septembre, le personnel de l'UNAMET est évacué sur Darwin (Australie).

15 septembre, le Conseil de sécurité décide de l'envoi de l'INTERFET en interposition.

18 octobre, l'Assemblée nationale indonésienne reconnaît le résultat du referendum et annule le texte du 15 juillet 1976 intégrant le Timor-Leste à l'Indonésie.

20 octobre, le Portugal transfère l'intégralité de ses pouvoirs souverains sur le Timor-Est à l'ONU.

25 octobre, le Conseil de sécurité établit l'UNTAET.

1^{er} novembre, départ des derniers soldats indonésiens.

17 décembre, Conférence de Tokyo, les bailleurs de fonds promettent 500 millions de dollars pour le Timor-Leste.

2000 : 12 janvier, signature d'un mémorandum entre l'UNTAET et l'Indonésie sur le contrôle de la frontière.

12 février, visite au Timor du président portugais Jorge Sampaio.

29 février, visite au Timor du président indonésien Abdurahman Wahid qui présente ses excuses au peuple timorais.

23 octobre, Xanana Gusmão devient président du Conseil national.

11 décembre, premières inculpations de miliciens pour crimes contre l'humanité par le tribunal de Dili sous l'égide de l'ONU.

2001 : 1^{er} février, dissolution des FALINTIL et création des FDTL.

16 mars, règlement de l'UNTAET décrétant l'élection d'une assemblée constituante et l'enregistrement des électeurs.

19 mars, Xanana Gusmão dissout la plateforme commune du CNRT pour permettre aux partis de concourir librement.

23 avril, le gouvernement indonésien établit un tribunal ad-hoc pour juger les crimes commis entre avril et septembre 1999.

6 juillet, renégociation avec l'Australie de l'accord pétrolier en mer du Timor. Le Timor-Leste obtient 90% des ressources de la zone centrale.

13 juillet, création de la CAVR.

23 juillet, le Timor-Leste est admis comme observateur à la Conférence interministérielle de l'ASEAN.

30 août, élection de l'Assemblée constituante, 94% de participation et 57,4% des suffrages pour le FRETILIN.

2002 : 28 février, signature d'un accord de démarcation de la frontière avec l'Indonésie.

22 mars, adoption de la Constitution.

14 avril, Xanana Gusmão est élu Président de la République.

20 mai, indépendance de la RDTL, l'UNTAET est remplacée par l'UNMISSET.

23-24 juillet, le Timor-Leste devient membre de la Banque mondiale, du FMI et de la Banque asiatique de développement.

31 juillet, le Timor-Leste devient membre de la CPLP (communauté des pays de langue portugaise).

27 septembre, le Timor-Leste devient membre de l'ONU.

25 novembre, manifestations antigouvernementales.

2003 : 4 mars, le gouvernement indonésien renonce à poursuivre les militaires indonésiens de haut rang soupçonnés de crimes contre l'humanité.

2004 : 28 mai, début du premier grand retrait de casques bleus au Timor, leur nombre passe de 3 000 à 1 800.

1^{er} juillet, accord signé avec l'Indonésie sur le tracé de 90% de la frontière terrestre.

6 octobre, le Timor-Leste devient membre du Forum régional de l'ASEAN.

2005 : 28 avril, vote par le Conseil de sécurité d'une résolution remplaçant l'UNMISSET par l'UNOTIL avec des effectifs très réduits.

Avril-mai, violentes manifestations appuyées par l'Eglise catholique contre un projet gouvernemental visant à réduire la place de la religion dans l'enseignement.

13 juin, départ des troupes australiennes après six ans de présence dans le pays.

31 octobre, la CAVR remet officiellement son rapport au président Xanana Gusmão.

2006 : 11 janvier, le président Xanana Gusmão reçoit une pétition de militaires se plaignant de discriminations (clivage entre l'ouest et l'est du pays).

12 janvier, signature d'un traité maritime (*Treaty on Certain Maritim Arrangements in the Timor Sea – CMATS*) avec l'Australie établissant un partage 50/50 des ressources du gisement pétrolier Greater Sunrise.

8 février, manifestation de 350 soldats « pétitionnaires ».

16 mars, le gouvernement radie 591 militaires « pétitionnaires » des cadres de l'armée.

28 avril, manifestations de rues à Dili, des centaines de militaires et des milliers de jeunes brûlent des habitations et des magasins. La PNTL ouvre le feu et fait 6 morts.

5 mai, ultimatum des militaires au gouvernement, 150 000 personnes ont fui leurs habitations.

24 mai, le président Xanana Gusmão et le Premier ministre Mari Alkatiri demandent au Portugal, à l'Australie, à la Malaisie et à la Nouvelle Zélande l'envoi d'une force militaire de 3 200 hommes pour rétablir la paix.

26 juin, démission du Premier ministre Mari Alkatiri.

8 juillet, nomination de José Ramos Horta au poste de Premier ministre.

25 août, le Conseil de sécurité vote l'envoi d'une force de police internationale de 1 600 hommes.

30 août, évasion de la prison de Dili du major Reinado, l'un des pétitionnaires et de 50 prisonniers.

2007 : 22 février, le Conseil de sécurité vote le maintien de la force internationale après la signature d'un accord tripartite Australie-Timor-Leste-ONU sur la sécurité, le 26 janvier.

4 mars, offensive infructueuse de l'armée australienne dans la région de Same pour capturer le major Reinado.

20 mai, José Ramos Horta est élu second président de la république.

30 juin, élections législatives, le FRETILIN perd la majorité.

8 août, Xanana Gusmão forme un gouvernement de coalition des partis hostiles au FRETILIN.

14 décembre, visite à Dili du Premier ministre australien qui annonce le maintien de 780 soldats jusqu'à la fin 2008.

2008 : 13 janvier, rencontre à Maubisse du président José Ramos Horta et du major Reinado afin de tenter de mettre fin à la crise.

11 février, les rebelles lancent une attaque contre le président José Ramos Horta et le Premier ministre Xanana Gusmão. Le président est gravement blessé et évacué vers l'Australie. Le major Reinado est tué.

13 février, l'état d'urgence est proclamé d'abord pour deux jours, il sera prolongé jusqu'au 22 avril.

14 février, l'UNMIT lance des opérations en vue d'interpeller les auteurs des attentats du 11 février.

18 février, le président par intérim Fernando Lasama de Araujo (président du Parlement National) annonce que les négociations avec les rebelles sont suspendues suite aux attentats du 11 février.

25 février, le Conseil de sécurité prolonge le mandat de l'UNMIT jusqu'au 26 février 2009.

17 avril, le président José Ramos Horta revient au Timor.

29 avril, le leader rebelle Gastão Salsinha se rend aux autorités avec 12 de ses hommes.

23 mai, le président José Ramos Horta amnistie plusieurs anciens chefs de milices pro-indonésiennes.

15 juillet, réunis à Bali, les présidents timorais et indonésien reçoivent le rapport de la Commission Vérité et Amitié qui conclut à une « responsabilité institutionnelle » de l'Indonésie dans les crimes contre l'humanité commis au Timor mais ne nomme aucun responsable.

13 octobre, le président José Ramos Horta demande aux Nations unies de cesser leur enquête sur les violences de 1999 estimant le rapport de la Commission vérité et amitié suffisant et afin de « maintenir de bons contacts avec l'Indonésie ».

2009 : 13 juillet, début du procès des 28 accusés d'avoir tenté d'assassiner le président José Ramos-Horta.

11 septembre, la PNTL prend officiellement le contrôle du Centre de formation de Dili.

9 octobre 2009, élections locales (chefs de *suco*).

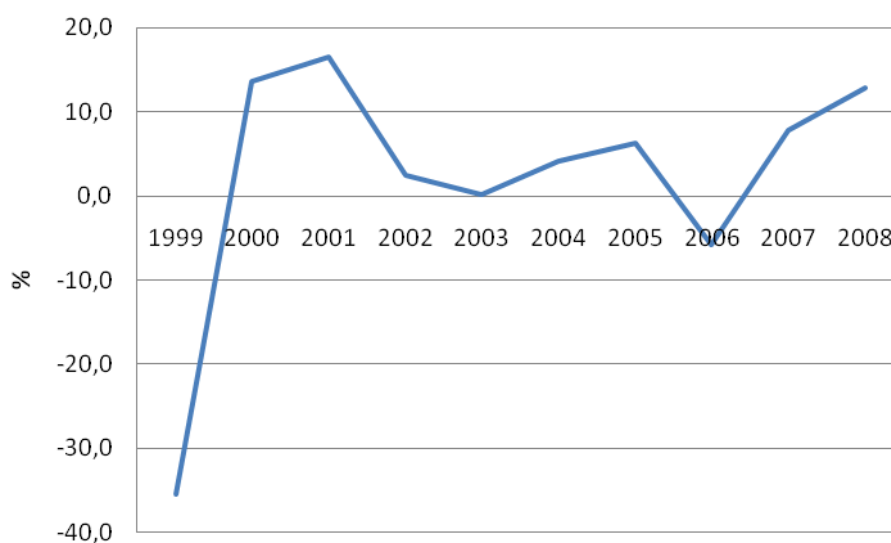
2010 : 4 mars, 23 condamnations sont prononcées dans le procès des rebelles ayant tenté d'assassiner le président José Ramos Horta.

Annexe 3: Evolution du produit national brut hors secteur pétrolier

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
AGRICULTURE, FORETS, PECHE	27.3	29.0	30.6	31.8	33.1	26.7	27.1
INDUSTRIE	15.7	14.2	14.1	15.2	12.9	14.6	15.5
SERVICES	39.5	44.9	46.7	47.9	46.7	44.6	43.8
NATIONS UNIES	17.6	12.0	8.7	5.1	7.4	14.1	13.6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Source : documents budgétaires

Annexe 4 : Croissance annuelle du produit intérieur brut non pétrolier (%)



Source : documents budgétaires

Annexe 5 : Indicateurs de facilité à monter une entreprise

INDICATEUR	RANG TIMOR-LESTE 2010	RANG INDONESIE 2010
CREATION D'ENTREPRISE	150	161
OCTROI DE PERMIS DE CONSTRUIRE	87	61
EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS	89	149
TRANSFERT DE PROPRIETE	183	95
OBTENTION DE PRETS	181	113
PROTECTION DES INVESTISSEURS	132	41
PAIEMENT DES IMPOTS	19	127
COMMERCE TRANSFRONTALIER	85	45
EXECUTION DES CONTRATS	183	146
FERMETURE D'ENTREPRISE	183	142
INDICE GLOBAL (SUR 183 PAYS)	164	122

Source : Doing Business 2010

Références

Documents officiels

BUREAU POUR LA PREVENTION DES CRISES ET DU RELEVEMENT, *Post-conflict economic recovery: Enabling local ingenuity*, New York, PNUD, 2008.

CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations unies au Timor-Leste pour la période du 21 janvier au 23 septembre 2009*, S/2009/504, ONU, 2 octobre 2009.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1236 du 7 mai 1999.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1264 du 15 septembre 1999.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1271 du 22 octobre 1999.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1272 du 25 octobre 1999.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1338 du 31 janvier 2001.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1410 du 17 mai 2002.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1599 du 28 avril 2005.

CONSEIL DE SECURITE, Résolution 1704 du 25 août 2006.

FRITZ Verena et MENOCA Alina Rocha, « Understanding State building from a political economy perspective: An analytical and conceptual paper on processes embedded tensions and lessons for international engagement », Report for the DFID, Overseas Development Institute, 2007.

GOVERNEMENT DU TIMOR ORIENTAL, Loi n° 9/2005 du 3 août 2005 relative aux fonds pétroliers.

GRINDLE Merilee S., « Expert consultation on DFID state-building paper: summary of view on state building », DFID, 2008.

RAMOS HORTA José, Discours du Président lors du « Séminaire sur la réforme et le développement du secteur de la sécurité » tenu les 11-12 décembre 2008.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU TIMOR ORIENTAL, Constitution, 2002.

UNTAET, Règlement n° 1999/2 du 2 décembre 1999.

UNTAET, Règlement n° 2000/24 du 14 juillet 2000.

UNTAET, Règlement n° 2000/30 du 25 septembre 2000.

UNTAET, Règlement n° 2001/22 du 10 août 2001.

UNTAET, Règlement n° 2001/30 du 30 novembre 2001.

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

ALATAS Ali, *The pebble in the shoe. The diplomatic struggle for East Timor*, Djakarta, Aksara Karuma, 2006.

CHANDLER David, *Empire in denial: The politics of state-building*, Londres, Pluto Press, 2006.

CHOPRA Jarat, « Building state failure in Timor-Leste », in Jennifer Milliken (dir.), *State Failure, collapse and reconstruction*, Wiley-Blackwell, 2003.

DA COSTA BABO SOARES Dionísio, « O desenvolvimento do setor da justiça em Timor-Leste », in DA SILVA Kelly Cristiane et SCHROETER SIMIÃO Daniel (dir.), *Timor-Leste por trás do palco, Cooperação internacional e a dialética da formação do Estado*, Belo Horizonte, Editora UFMG, 2007.

DA SILVA Kelly Cristiane, « Desenvolvimento de capacidades e a edificação da administração pública em Timor-Leste », in DA SILVA Kelly Cristiane et SCHROETER SIMIÃO Daniel (dir.), *Timor-Leste por trás do palco, Cooperação internacional e a dialética da formação do Estado*, Belo Horizonte, Editora UFMG, 2007.

DE MELO VERAS Frederico Magno, DE CAMPOS ANDRADE Roberto et ESTEVES REZENDE Rodrigo, *Visões jurídicas brasileiras em Timor*, Baucau, Gráfica Diocesana Baucau, 2008.

DOBBINS James, JONES Seth G., CRANE Keith et DEGRASSE Beth Cole (dir.), *The beginner's guide to Nation Building*, Rand National Security Research Division, 2007.

DURAND Frédéric « Timor Leste. Tragique retour à la case départ », in ALBERT Eric (dir.), *L'Asie du Sud Est 2007*, IRASEC-Aux Lieux d'Etre, Bangkok-Montreuil, 2007.

DURAND Frédéric, *East Timor: A country at the crossroads of Asia and the Pacific, A geo-historical atlas*, Chiang Mai, Bangkok, Silkworm Books, IRASEC, 2006.

DURAND Frédéric, *Timor-Leste en quête de repères. Perspectives économique-politiques et intégration régionale 1999-2050*, Toulouse, Bangkok, Editions Arkuiris-IRASEC, 2008.

FERREIRA Cristina, « A cooperação parlamentar bilateral Luso-Timorense e a formação do poder legislativo (2000-2006) », in DA SILVA Kelly Cristiane et SCHROETER SIMIÃO Daniel (dir.), *Timor-Leste por trás do palco, Cooperação internacional e a dialética da formação do Estado*, Belo Horizonte, Editora UFMG, 2007.

GRAÇA FEIJÓ Rui, « Elections and social dimension of democracy, lessons from Timor-Leste », in CABASSET-SEMEDO Christine et DURAND Frédéric (dir.), *East-Timor. How to build a new nation in Southeast Asia in the 21st century*, Bangkok, Carnet de l'IRASEC / Occasional Paper n° 9, IRASEC-CASE, 2009.

HICKS David, « Ema Lorosa'e , ema Loromunu' : Identity and politics in Timor-Leste », in CABASSET-SEMEDO Christine et DURAND Frédéric (dir.), *East-Timor. How to build a new nation in Southeast Asia in the 21st century*, Bangkok, Carnet de l'IRASEC / Occasional Paper n° 9, IRASEC-CASE, 2009.

QUINTANEIRO Luís, « O Banco Central timorense. Criação da autoridade bancária e o papel das instituições internacionais de cooperação », in DA SILVA Kelly Cristiane et SCHROETER SIMIÃO Daniel (dir.), *Timor-Leste por trás do palco, Cooperação internacional e a dialética da formação do Estado*, Belo Horizonte, Editora UFMG, 2007.

SCHENK Christine, « Negotiating statehood and humanitarian assistance in Timor-Leste : An incompatible pair », in CABASSET-SEMEDO Christine et DURAND Frédéric (dir.), *East-Timor. How to build a new nation in Southeast Asia in the 21st century*, Bangkok, Carnet de l'IRASEC / Occasional Paper n° 9, IRASEC-CASE, 2009.

SCHROETER SIMIÃO Daniel, « Madam it's not easy ! Modelos de gênero e justiça na reconstrução timorense », in DA SILVA Kelly Cristiane et SCHROETER SIMIÃO Daniel (dir.), *Timor-Leste por trás do palco, Cooperação internacional e a dialética da formação do Estado*, Belo Horizonte, Editora UFMG, 2007.

SEIXAS Paulo Castro, « Translation in crisis, crisis in translation », in Christine Cabasset-Semedo, Frédéric Durand, *East-Timor. How to build a new nation in Southeast Asia in the 21st century*, Bangkok, Carnet de l'IRASEC / Occasional Paper n° 9, IRASEC-CASE, 2009.

SWORD GUSMÃO Kirsty, *A woman of independence: A story of love and the birth of a new nation*, Sydney, MacMillan, 2003.

Revue et publications spécialisées

AMNESTY INTERNATIONAL, *Indonesia, justice for Timor-Leste : The way forward*, Justice Monitoring Program, ASA/21/006/2004, 2004.

ASIAN FOUNDATION, *Law and Justice in East Timor: A Survey of Citizen Awareness and Attitudes Regarding Law and Justice in East Timor*, 2003.

CHOPRA Jarat, « The UN's kingdom of East Timor », *Survival*, vol. 42, n° 3, automne 2000, pp. 27-39.

DE DURAND Etienne, « Des Balkans à l'Afghanistan. Les opérations de stabilisation complexes », *Politique étrangère*, 2:2005, pp. 327-342.

FRAENKEL Jon, « The coming anarchy in Oceania? A critique of the «Africanisation» of the South Pacific thesis », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 42, n° 1, 2004, pp. 1-34.

GRAINGER Alex, *An examination of civil society views of the effectiveness and accountability of UNTAET and subsequent United Nations Missions*, Global Institutional Design Project, 2007.

GUNN Geoffrey C. et HUANG Reyko, « New Nation : United Nations peacebuilding in East Timor », Research Institute of Southeast Asia, Faculty of Economics, Nagasaki University, *Southeast Asia Series*, n° 36, 2004.

HOHE Tanja, « The clash of paradigms: International administration and local political legitimacy in East Timor », *Contemporary Southeast Asia. A Journal of International and Strategic Affairs*, vol. 24, n° 3, décembre 2002, pp. 569-589.

INSTITUTO CAMÕES, « Lingua, identidade e resistência. Entrevista a Geoffrey Hull », *Revista de letras e culturas lusófonas*, n° 14, 2001, pp. 80-92.

LINTON Suzannah, « Cambodia, East Timor and Sierra Leone : Experiments in international justice », *Criminal Law Forum*, n° 12, 2001, pp. 185-246.

MELMOT Sébastien, « Candide au Congo. L'échec annoncé de la Réforme du Secteur de Sécurité », *Focus stratégique*, n° 9, septembre 2008.

OCDE, « Concepts and dilemmas of State building in fragile situation, from fragility to resilience », *OECD Journal on Development*, vol. 9, n° 3, 2008.

REILLY Benjamin, « The Africanisation of the South Pacific », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 54, n° 3, 2000, pp. 261-268.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *Baromètre mondial de la corruption*, 2009.

TRAUB James, « Inventing East Timor », *Foreign Affairs*, juillet-août 2000, pp. 74-89.

WEDGWOOD Ruth, « Letter to Editor: Trouble in Timor », *Foreign Affairs*, novembre-décembre 2000, pp. 164-198.

Articles de presse et sites Internet

DOING BUSINESS, Economy rankings, accessible à l'adresse : <http://www.doingbusiness.org/economyrankings/>.

RILEY Marc, « Time for UN to go : Timor leaders », *Sydney Morning Herald*, 24 mai 2000.

ROSA MENDES José, « Timor-Leste – A ilha insustentável », *Público*, 25 novembre 2008.

Informations aux lecteurs

Si vous êtes intéressé(e) par d'autres publications de la collection, veuillez consulter la section « Focus stratégique » sur le site internet de l'Ifri :

www.ifri.org

Les derniers numéros publiés de la collection « Focus stratégique » sont :

- Anne-Henry de Russé, « France's return into NATO : French military culture and strategic identity in question », *Focus stratégique*, n° 22 bis, octobre 2010.
<http://www.ifri.org/downloads/fs22bisderusse.pdf>
- François Géré, « Contre-insurrection et action psychologique. Tradition et modernité », *Focus stratégique*, n° 25, septembre 2010.
<http://www.ifri.org/downloads/fs25gere.pdf>
- Amaury de Féligonde, « La coopération civile en Afghanistan. Une coûteuse illusion ? », *Focus stratégique*, n° 24, août 2010.
<http://www.ifri.org/downloads/fs24defeligonde.pdf>
- Pierre Chareyron, « Les armées britanniques. Un modèle en crise », *Focus stratégique*, n° 23, juillet 2010.
<http://www.ifri.org/downloads/fs23chareyron.pdf>
- Anne-Henry de Russé, « La France dans l'OTAN. La culture militaire française et l'identité stratégique en question », *Focus stratégique*, n° 22, juin 2010.
<http://www.ifri.org/downloads/fs22derusse.pdf>
- Corentin Brustlein, « La fin de la projection de forces ? II. Parades opérationnelles et perspectives politiques », *Focus stratégique*, n° 21, mai 2010.
<http://www.ifri.org/downloads/fs21brustlein.pdf>
- Corentin Brustlein, « La fin de la projection de forces ? I. La menace du déni d'accès », *Focus stratégique*, n° 20, avril 2010.
http://www.ifri.org/downloads/fs20brustlein_1.pdf